

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 10

OCTOBRE 2015



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

## **BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Octobre 2015  
ISSN 1148-4853

## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

#### 02.04 La direction du CNRS

##### 02.04.01 La direction

- Décision portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de délégué général à la valorisation, conseiller juridique pour le président - 21/10/2015 -

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### 07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

##### 07.01.01.02. 2015

- Décision portant nomination de Mme Anouk Barberousse aux fonctions de responsable par intérim et de M. Igor Douven aux fonctions de responsable adjoint par intérim de de la formation de recherche en évolution FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions (SND) - 27/10/2015 -

- Décision portant nomination de Mme Valérie November aux fonctions de directrice et de MM. Gilles Jeannot et Pascal Ughetto aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR8134 - LATTIS, à compter du 15 septembre 2015 - 05/10/2015 -

- Décision portant cessation de fonctions de M. Yannick Champion et nomination de M. Frédéric Prima aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3701 intitulée « Fédération pour l'enseignement et la recherche sur la métallurgie en Ile-de-France (FERMI) » - 27/10/2015 -

- Décision portant cessation de fonctions de M. Hassan Peerhossaini, directeur et nomination de M. Mathieu Arnoux, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED). - 14/10/2015 -

- Décision portant nomination de MM. Wolf Feuerhahn et Rafael Mandressi aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'UMR8560 (CAK) - 15/10/2015 -

##### 07.01.02. DR2

##### 07.01.02.07. 2015

- Décision portant nomination par intérim de M. Michel Cloitre aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7167 intitulée "Laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC)" - 27/10/2015 -

- Décision portant nomination de M. Goulwenn LETOURNEUX aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS2201, intitulée « Observatoire de Paris » - 29/10/2015 -

- Décision portant nomination de Mme Julie Zittel aux fonctions de responsable par intérim du service Partenariat et Valorisation (SPV) de la délégation Paris B. - 05/10/2015 -

##### 07.01.04. DR4

##### 07.01.04.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Christophe Conessa aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Laboratoire de génie électrique et électronique de Paris - 01/01/2015 -

- Décision portant nomination de Mme Aurore Brézar Oudot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Laboratoire de génie électrique et électronique de Paris - 01/01/2015 -

- Décision portant nomination de M. Eric Marius aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de Physique des Solides - 01/10/2015 -

- Décision portant nomination de M. Richard Andlauer aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Laboratoire de génie électrique et électronique de Paris - 01/01/2015

-

- Décision portant nomination de M. Marc Ollivier aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée « Institut d'Astrophysique Spatiale » - (IAS) - 03/07/2015 -

#### 07.01.05. DR5

07.01.05.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Patricia Paperman, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) - 14/10/2015 -

- Décision portant prolongation de la nomination de M. Pierre Galtier, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » - 13/10/2015 -

#### 07.01.06. DR6

07.01.06.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Stéphane Brezillon aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire - 20/09/2015 -

- Décision portant nomination de Mme Gudrun Bornette aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR6249-ChronoEnvironnement - 12/10/2015 -

#### 07.01.07. DR7

07.01.07.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Oliver BEUF, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5220 intitulée "Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé (CREATIS)" - 26/10/2015 -

- Décision portant nomination de Mme Béatrice Jaluzot aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR5062 (IAO). - 05/10/2015 -

- Décision portant nomination de Monsieur Jean-Claude POMMIER aux fonctions de chargé de mission - 14/10/2015 -

#### 07.01.08. DR8

07.01.08.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Candelas HUET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN - 17/07/2015 -

- Décision portant nomination de M. David CHAULIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations" - 16/10/2015 -

- Décision portant nomination de M. Isidro DA SILVA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations" - CEMHTI - 16/10/2015 -

- Décision portant nomination de Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations" - CEMHTI - 16/10/2015 -

- Décision portant nomination de M. Emmanuel VERON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations" - CEMHTI - 16/10/2015 -

#### 07.01.09. DR10

07.01.09.07. 2015

- Décision modificative de la décision n° DEC143245INSU portant nomination de Mme Françoise GENOVA aux fonctions de chargée de mission à temps partiel - 01/06/2015 -

- Décision portant nomination de Monsieur Mark ALLEN en qualité de Responsable Grands Projets, aux fonctions de Directeur du Centre de Données Stellaires (CDS) de l'unité mixte de recherche n° UMR7550 intitulée « Observatoire astronomique de Strasbourg » - OAS - 18/06/2015 -



07.01.10. DR11

07.01.10.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Julien CARCAILLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5275 intitulée ISTERRE - 21/10/2015 -
- Décision portant nomination de M. Glenn COUGOULAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5275 intitulée ISTERRE - 21/10/2015 -
- Décision portant nomination de Mme. Isabelle JEACOMINE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5301 intitulée CERMAV - 07/10/2015 -
- Décision portant cessation de fonctions de M. Joseph VIRONE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5519 intitulée LEGI - 16/10/2015 -
- Décision portant nomination de M. Romain VANDEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5582 intitulée Institut FOURIER - 04/10/2015 -

07.01.11. DR12

07.01.11.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de M. Rostane MEHDI, Directeur et nominations de Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, directrice par intérim et Mme Marthe STEFANINI, Directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen. - 27/10/2015 -
- Décision portant cessation de fonction et nomination de Mme Anne Pichon, directrice adjointe par intérim et de M. Michel Boileau directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche 7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) - 05/10/2015 -
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Liva RALAIVOLA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille - 01/10/2015 -
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric BECHET aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR3513 intitulée Fédération de Recherche en Informatique et Interactions d'Aix-Marseille - 01/10/2015 -
- Décision portant nomination de M. Pierre Sagaut aux fonctions de directeur et de M. Olivier Boutin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7340 intitulée "Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2)" - 15/10/2015 -
- Décision portant nomination de M. Nicolas Faucherre aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Véronique François aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR7298 Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M), à compter du 1er octobre 2015 - 27/10/2015 -

07.01.12. DR13

07.01.12.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Karine Escoubeyrou, assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMS2348 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls s/ Mer. - 17/09/2015 -
- Décision portant cessation de fonctions de M. Arnaud BERTHOMIEU, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5554 intitulée Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier. - 22/09/2015 -

07.01.13. DR14

07.01.13.07. 2015

- Lettre de cadrage / Décision de nomination d'un AP - G.GASC (Agent CNRS)UDEAR - UMR5165 - 07/07/2015 -
- Lettre de cadrage / décision de nomination d'un AP - M.FARCE (Agent CNRS)CRCT - ERL5294 - 09/07/2015 -

- Décision - Lettre de Cadrage d'un AP - J.BOURDEAUX - IE CNRS - LBCMCP - UMR5088 - 29/06/2015 -

- LC - Décision de nomination en tant qu'AP - JF.GENDET - IRIT - Technicien Agent UPS - 14/09/2015 -

#### 07.01.14. DR15

07.01.14.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Gilles Pijaudier-Cabot aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3360 intitulée "Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier (D-MeX)" - 21/10/2015 -

#### 07.01.15. DR16

07.01.15.07. 2015

- Décision portant nomination de M. GARRIC Antoine aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3172 intitulé Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak (CFEETK) - 02/07/2015 -

#### 07.01.16. DR17

07.01.16.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Gilles Paboeuf aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes - 26/05/2015 -

- Décision portant nomination de Mme Béatrice Josselin aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'USR3151 intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines - 25/08/2015 -

- Décision portant nomination de Mme Sandy Joiris aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer - 23/07/2015 -

- Décision portant cessation de fonctions de M. Guy Louarn et nomination de M. Florent Boucher aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6502 intitulée "Institut des matériaux Jean Rouxel" (IMN) - 14/10/2015 -

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Christine WENGER aux fonctions de chargée de mission - 09/10/2015 -

- Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 21/07/2015 -

#### 07.01.17. DR18

07.01.17.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jérôme Favergeon, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7337 intitulée "Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux" - 26/10/2015 -

- Décision portant nomination d'Arnaud BEAURAIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8107 intitulée Laboratoire de Mécanique de Lille - 02/10/2015 -

#### 07.01.19. DR20

07.01.19.07. 2015

- Décision portant nomination de Monsieur Alessandro MORBIDELLI aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR7293 intitulée « Laboratoire J-L Lagrange » - 29/06/2015 -

- Décision portant nomination de Monsieur Yoan BENOIT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7248, intitulée Laboratoire d'Électronique Antennes et Télécommunications (LEAT). - 03/09/2015 -

- Décision portant nomination de M. Thierry LANZ, directeur de l'unité mixte de service UMS2202, intitulée Observatoire de la Côte d'Azur - OCA Galilée - 19/06/2015 -

#### 07.01.20. Administration centrale

#### 07.01.20.07. 2015

- Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de directrice des affaires juridiques

- 21/10/2015 -

- Décision portant fin de fonctions et nomination à la direction des affaires juridiques - 21/10/2015 -

#### 07.01.21. Nomination autres instances

##### 07.01.21.07. 2015

- Décision portant modification de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique - 09/10/2015 -

#### 07.01.22. Instituts

##### 07.01.22.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Mathieu Lewin aux fonctions de chargé de mission - 14/10/2015

-

- Décision portant fin de fonctions de M. Giancarlo Faini aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP) - 16/10/2015 -

#### 07.02. Décisions - délégations de signature

##### 07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

##### 07.02.01.02. 2015

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre FRANCOIS, directeur par intérim de l'unité UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature à Monsieur François QUANTIN, directeur de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'Architecture Antique (IRAA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 06/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric OBRINGER, directeur de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/10/2015 -

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Luc BEHAGHEL, directeur de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité UMS3726 intitulée Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe de la justice (CLAMOR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118 intitulée Laboratoire Physiologie Cérébrale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/10/2015 -

##### 07.02.02. DR2

##### 07.02.02.07. 2015

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7243, intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision intitulée. - 18/09/2015 -

- Décision portant délégation de signature à M. Alexandros Tsoukias, directeur de l'unité UMR7243, intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/09/2015 -

- Décision portant délégation de signature à M. Jean Salamero, directeur de l'unité UMS3714 intitulée Centre d'Imagerie Biologique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 11/10/2015 -

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Mathias GIREL, directeur de l'unité UMS3610 intitulée Centre d'Archives en philosophie, histoire et édition des sciences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2015 -

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3610 intitulée Centre d'Archives en philosophie, histoire et édition des sciences - 01/09/2015 -

- Décision donnant délégation de signature à M. Grégorio BERNARDI, directeur de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Lavédrine, directeur de l'unité USR3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/10/2015 -

#### 07.02.04. DR4

##### 07.02.04.07. 2015

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8000 intitulée Laboratoire de Chimie Physique - 01/10/2015

-

- Décision portant délégation de signature à Monsieur P. Maître, directeur de l'unité UMR8000 intitulée Laboratoire de Chimie Physique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature à Monsieur N. Pauwels, directeur de l'unité UPS2573 intitulée Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2015 -

#### 07.02.05. DR5

##### 07.02.05.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Pouyllau et à Mme Ariane Allet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3598 intitulée Humanités Numériques (HUMA-NUM) - 18/09/2015 -

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Baude, Directeur de l'unité UMS3598 intitulée Humanités Numériques (HUMA-NUM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/09/2015 -

- Décision portant délégation de signature à M. Nadir AMAROUCHE, Directeur par intérim de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/10/2015 -

#### 07.02.06. DR6

##### 07.02.06.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Eric Gaffet, directeur de l'unité UMR7198 intitulée «Institut Jean Lamour» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/10/2015 -

-

- Décision portant délégation de signature à Mme Florence Chartier, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Piéri, délégué régional de la délégation Centre Est - 01/10/2015 -

- Décision portant modification de la décision DEC140844DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Philippe Pieri, délégué régional de la circonscription Centre-Est - 08/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature, à Mme Florence Chartier, adjointe au délégué régional Centre-Est pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Brunet, Mme Séverine Rollet , M. Michel Vilasi, M. Mustapha Nadi, M. Michel Vergnat et Mme Sabine Denis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7198 intitulée « Institut Jean Lamour ».  
- 19/10/2015 -

#### 07.02.08. DR8

##### 07.02.08.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, directrice de l'unité GDR3658 intitulée "Médiation chimique dans l'environnement - Ecologie Chimique" - MediaTEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/09/2015 -

- Décision portant délégation de signature à M. Bruno SCAILLET, Directeur de l'unité UMR7327 intitulée "Institut des Sciences de la Terre d'Orléans" - ISTO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 13/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Nadine BUSSON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3658 intitulée "Médiation chimique dans l'environnement - Ecologie Chimique" - MediaTEC - 28/09/2015 -

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe GUINET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372 intitulée "Centre d'Etudes Biologiques de Chizé" - CEBC - 14/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature à M. Xavier BONNET, Directeur de l'unité UMR7372 intitulée "Centre d'Etudes Biologiques de Chizé" - CEBC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 13/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Fatima LAGGOUN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7327 intitulée "Institut des Sciences de la Terre d'Orléans" - ISTO. - 13/10/2015 -

#### 07.02.10. DR11

##### 07.02.10.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Lionel BERT-ERBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP) - 17/09/2015 -

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPRAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/10/2015 -

#### 07.02.11. DR12

##### 07.02.11.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMR7289 intitulée Institut de Neurosciences de la Timone, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Vicq pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille - 01/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Raphaële Herbin, directrice par intérim de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature à M. Lounès TADRIST, directeur de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2015 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Ariane Bunel Jourdan pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels - 01/10/2015 -



- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Pellegrin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7289 intitulée Institut de Neurosciences de la Timone - 05/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Lebon, directeur de l'unité UPR7051 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Favretto-Cristini pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR7051 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique - 01/10/2015 -

#### 07.02.12. DR13

##### 07.02.12.07. 2015

- GDR3544 - Délégation de signature de M. Joseph GRIL - 19/10/2015 -
- UMR5508 - Délégation de signature de M. Stéphane PAGANO - 19/10/2015 -
- UMR5237 - Délégation de signature de Mme Anne DEBANT - 30/09/2015 -
- GDR3645 - Délégation de signature PRM de M. Olivier GIMENEZ - 16/09/2015 -
- UMR5237 - Délégation de signature PRM de Mme Anne DEBANT - 07/10/2015 -

#### 07.02.13. DR14

##### 07.02.13.07. 2015

- Décision donnant délégation de pouvoir à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées - 29/10/2015 -

#### 07.02.14. DR15

##### 07.02.14.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre GUILLOT, directeur de l'unité mixte de recherche n° UMR5258, intitulée Laboratoire du Futur (LOF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/10/2015 -
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5805 - 06/10/2015 -
- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5805 - 06/10/2015 -
  
- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Bordes, directeur par intérim de la FR2952 intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à Mme Chantal Blanchard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR2952 intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA) - 21/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à M. Patrick Blanco, Mme Annie Muniesa, M. Vincent Pitard et M. Thomas Pradeu pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5164 intitulée Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation (CIRID) - 15/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à Mme Julie Dechanet-Merville, directrice de l'unité mixte de recherche n°5164 intitulée CIRID, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à M. Karim Belabas et Mme Pauline Raout pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) - 14/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Couveignes, directeur de l'UMR5251 intitulée IMB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Kellay et Mme Céline Stchogoleff pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5258 intitulée Laboratoire du Futur (LOF) - 09/10/2015 -

07.02.16. DR17

07.02.16.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Marion Del Sol, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire  
- 23/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à M. Bruno Bujoli pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation - 26/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à M. Arnauld Leclerc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin - 26/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à Mme Marion Del Sol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe - 26/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à M. Bruno Bujoli, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes - 24/08/2015 -
- Décision portant délégation de signature à M. Arnauld Leclerc, directeur de l'unité USR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats, directeur de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2015 -

07.02.17. DR18

07.02.17.07. 2015

- DEC DS IBL UMS3702 - 19/10/2015 -

07.02.19. DR20

07.02.19.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Counillon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire - 29/09/2015 -
- Décision donnant délégation de signature à M. Jacques Barhanin, directeur de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/09/2015 -

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques - 21/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science - 16/10/2015 -
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Sinnou David - 28/10/2015 -
- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Castoldi, délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président  
- 21/10/2015 -

## 07.02.21. Instituts

### 07.02.21.07. 2015

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Dominique Guillemaud-Mueller, directrice adjointe scientifique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 14/10/2015 -
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Dominique Massiot, directeur de l'Institut de chimie (INC) - 01/10/2015 -

## 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

### 07.03.13. DR14

#### 07.03.13.07. 2015

- Décision portant modification de l'implantation et de la délégation de rattachement du GDR2971 intitulé « Nanosciences dans le Grand Sud-Ouest (C'Nano GSO) » - 02/10/2015 -

### 07.03.17. DR18

#### 07.03.17.07. 2015

- Décision portant création de la formation de recherche en évolution FRE3723 intitulée "Laboratoire de mécanique de Lille" - 29/09/2015 -

## 07.04. Décisions tarifaires

### 07.04.04. DR4

#### 07.04.04.07. 2015

- Décision relative au tarif des produits de la direction déléguée à la formation pour les entreprises MOY1692 - 29/09/2015 -

### 07.04.11. DR12

#### 07.04.11.07. 2015

- Décision relative aux tarifs concernant l'accès à la plateforme ASUR de l'unité LP3 [UMR7341] - 22/10/2015 -
- Décision relative aux tarifs d'hébergement de la station de primatologie, UPS846, intitulée « hébergement en chambres d'hôtes ». - 01/10/2015 -

## 07.06. Autres décisions

### 07.06.01. DR1 - Paris-Villejuif

#### 07.06.01.02. 2015

- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8113 intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée » - 23/10/2015 -
- Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'UMR8224 intitulée « Europe orientale, balkanique et médiane » - 29/07/2015 -
- Décision portant création d'un conseil de service transitoire de la Délégation Paris-Villejuif (PVJ) - 22/09/2015 -

### 07.06.04. DR4

#### 07.06.04.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton - 01/10/2015 -
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9197 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saclay - 01/09/2015 -
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8578 intitulée Laboratoire de physique des gaz et des plasmas - 09/10/2015 -
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS3364 intitulée Ingénierie, Radioprotection, Sécurité et Démantèlement (IRSD) - 01/10/2015 -

### 07.06.06. DR6

#### 07.06.06.07. 2015

- Décision portant modification de la décision DEC123202DGDS portant création des unités mixtes de recherche contractualisées - 05/10/2015 -

- Décision portant renouvellement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR7359 intitulée Géoressources - 24/06/2015 -

#### 07.06.11. DR12

##### 07.06.11.07. 2015

- Décision approuvant le renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Marseille - 08/10/2015 -

- Décision approuvant le renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7286 intitulée Centre de Recherche en Neurobiologie-Neurophysiologie de Marseille - 08/10/2015 -

- Décision approuvant le renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7249 intitulée Institut Fresnel - 08/10/2015 -

- Décision approuvant le renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy - 08/10/2015 -

#### 07.06.15. DR16

##### 07.06.15.07. 2015

- Décision portant modification du montant de l'avance consentie au régisseur pour la régie d'avances auprès du bureau CNRS de Jean Bérard à Naples. - 18/09/2015 -

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique. - 16/10/2015 -

#### 07.06.20. Administration centrale

##### 07.06.20.07. 2015

- Décision donnant délégation de pouvoir à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation - 29/10/2015 -

- Décision du 09/10/2015 relative à une sanction disciplinaire - 09/10/2015 -

- Décision relative au règlement intérieur de la commission administrative paritaire n°1 compétente à l'égard des directeurs de recherche (CAP DR) - 20/04/2015 -

**DEC152290DAJ**

Décision portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la lettre de mission adressée par le président en date du 21 octobre 2015 ;

Considérant que la mise en œuvre de la mission de valorisation de l'organisme s'appuie sur des entités relevant des deux directions générales déléguées ainsi que sur des filiales et participations nationale et territoriales ; que la réalisation des objectifs fixés dans le « plan d'action valorisation » suppose une mobilisation de l'ensemble des services concernés et une coordination de l'action à tout niveau dans ce domaine ; qu'il y a lieu, en conséquence de confier ces missions transversales à un délégué général à la valorisation, placé sous l'autorité directe du président ;

Considérant que la réalisation de ces missions suppose que la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises, laquelle relève par ailleurs de la direction générale déléguée à la science, soit placée sous l'autorité du délégué général, tout comme, sur un plan fonctionnel, le réseau des services partenariat et valorisation des délégations régionales ; qu'il en va de même, dans le champ de ses missions de délégué général, de la direction des affaires juridiques, laquelle relève de la direction générale déléguée aux ressources ; que le délégué général bénéficiera, plus généralement, de l'entier concours de toutes les entités du CNRS impliquées dans le processus de valorisation ;

Considérant qu'il est nécessaire de garantir la bonne articulation des stratégies nationale et territoriales de valorisation ; qu'il y a lieu, en conséquent, de confier au délégué général la coordination de l'action des représentants du CNRS dans les diverses entités dotées de la personnalité morale engagées dans des actions de valorisation, au plan national comme au plan territorial, avec l'appui de la cellule des participations ;



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

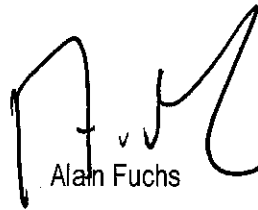


**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Nicolas Castoldi, administrateur du Sénat, est nommé Délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2015



Alain Fuchs

DEC152091INSHS

**Décision portant nomination de Mme Anouk Barberousse aux fonctions de responsable par intérim et de M. Igor Douven aux fonctions de responsable adjoint par intérim de la formation de recherche en évolution FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions (SND)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133020DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de la formation de recherche en évolution n°3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions (SND) et nommant M. Daniel Andler, responsable de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Anouk Barberousse, Professeure à l'université de Lille 1, est nommée responsable par intérim de la formation de recherche en évolution susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2015.

M. Igor Douven, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, est nommé responsable adjoint par intérim de la formation de recherche en évolution susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 octobre 2015

Pour le président et par  
déléga



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

tion,  
Le directeur général délégué  
à la science  
Philippe Baptiste

DEC152052INSHS

**Décision portant nomination de Mme Valérie November aux fonctions de directrice par intérim et de MM. Gilles Jeannot et Pascal Ughetto aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'UMR8134 - LATTs**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTs) et nommant M. Olivier COUTARD directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale du 12 février 2015 ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Olivier COUTARD, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 15 septembre 2015.

II. A compter de cette même date, Mme Valérie NOVEMBER, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

Monsieur Gilles JEANNOT, professeur à l'Ecole des Ponts Paristech et M. Pascal UGHETTO, professeur certifié à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée sont nommés directeurs adjoints par intérim, pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **5 - OCT. 2015**

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC152181INC

**Décision portant cessation de fonctions de M. Yannick Champion et nomination de M. Frédéric Prima aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3701 intitulée « Fédération pour l'enseignement et la recherche sur la métallurgie en Ile-de-France (FERMI) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de la fédération de recherche n° 3701 intitulée « Fédération pour l'enseignement et la recherche sur la métallurgie en Ile-de-France (FERMI) » et nommant M. Yannick Champion, directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Yannick Champion, directeur de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

II. A compter de cette même date, M. Frédéric Prima, maître de conférences à Chimie Paristech, est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 octobre 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste





DEC152074INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Hassan Peerhossaini, directeur et nomination de M. Mathieu Arnoux, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 Décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED) et nommant M. Hassan Peerhossaini, directeur de cette unité;

**Vu** l'accord du partenaire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Hassan Peerhossaini, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2015.

II. A compter de cette même date, M. Mathieu Arnoux, Professeur de l'Université Paris Diderot, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2015

Pour le président et par  
déléga  
tion,  
Le directeur général délégué



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

à la science  
Philippe Baptiste

DEC152127INSHS

**Décision portant nomination de M. Wolf Feuerhahn et de M. Rafael Mandressi aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8560 intitulée Centre Alexandre-Koyré (CAK)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8560 intitulée Centre Alexandre-Koyré et nommant Mme Antonella Romano directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Wolf Feuerhahn, chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe au CNRS et M. Rafael Mandressi, chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 29 février 2016.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 octobre 2015



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

Pour le président et par  
déléga  
tion,  
Le directeur général délégué  
à la science  
Philippe Baptiste

DEC152134INC

Décision portant nomination par intérim de M. Michel Cloitre aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR n° 7167 intitulée « Laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC) »

LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7167 intitulée « *Laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC)* » et nommant M. Ludwik LEIBLER directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale du laboratoire ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

M. Michel Cloitre, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 avril 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 octobre 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste





## DEC152159INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Emmanuel ROQUES aux fonctions de Directeur adjoint et nomination de M. Goulwenn LETOURNEUX aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service UMS2201, intitulée « Observatoire de Paris ».

### LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2201, intitulée « Observatoire de Paris » ;

Vu la décision n°DEC123129INSU en date du 25 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Claude CATALA aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2201, intitulée « Observatoire de Paris » ;

Vu l'arrêté portant nomination et classement de Monsieur Emmanuel ROQUES aux fonctions d'Administrateur de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'Université Paris-Ouest –Nanterre La Défense, à compter du 01 mai 2015 ;

Vu l'avis du Directeur de l'UMS2201 en date du 22 septembre 2015 ;

Vu l'avis de la Directrice de l'Institut des Sciences de l'Univers ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Emmanuel ROQUES, directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 01 mai 2015.

II. A compter du 01 septembre 2015, M. Goulwenn LETOURNEUX, Attaché principal d'administration de la recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service susvisée.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Philippe BAPTISTE



## DEC152159INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Emmanuel ROQUES aux fonctions de Directeur adjoint et nomination de M. Goulwenn LETOURNEUX aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service UMS2201, intitulée « Observatoire de Paris ».

### LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2201, intitulée « Observatoire de Paris » ;

Vu la décision n°DEC123129INSU en date du 25 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Claude CATALA aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2201, intitulée « Observatoire de Paris » ;

Vu l'arrêté portant nomination et classement de Monsieur Emmanuel ROQUES aux fonctions d'Administrateur de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'Université Paris-Ouest –Nanterre La Défense, à compter du 01 mai 2015 ;

Vu l'avis du Directeur de l'UMS2201 en date du 22 septembre 2015 ;

Vu l'avis de la Directrice de l'Institut des Sciences de l'Univers ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Emmanuel ROQUES, directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 01 mai 2015.


II. A compter du 01 septembre 2015, M. Goulwenn LETOURNEUX, Directeur de Service, est nommé Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service susvisée.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**29 OCT 2015**

  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Philippe BAPTISTE



DEC152183DR02

**Décision portant nomination de Mme Julie Zittel aux fonctions de responsable par intérim du service Partenariat et Valorisation (SPV) de la délégation Paris B.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC112192DAJ du 30 Septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'agrément du Directeur de l'innovation et des Relations avec les Entreprises<sup>1</sup> ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Julie Zittel, IE2, est nommée, à compter du 19 Octobre 2015, responsable par intérim du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris B en remplacement de M. Louis Avigdor, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 Octobre 2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

---

<sup>1</sup> Viser l'agrément correspondant : se référer à l'instruction INS910451SJUR du 15 octobre 1991 modifiée relative aux modalités de la constitution de l'équipe du(de la) délégué(e) régional(e), ou du(de la) délégué(e) régional(e) adjoint(e)

DEC150570DR04

Décision portant nomination de M. Christophe CONESSA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Laboratoire génie électrique et électronique de Paris

---

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Claude MARCHAND directeur de l'unité de recherche n° UMR8507, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Christophe CONESSA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** M. Christophe CONESSA, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507, à compter du 23/07/2013.

M. Christophe CONESSA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe CONESSA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015  
Le directeur de l'unité  
Claude MARCHAND

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour CENTRALE SUPELEC,

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN

DEC143302DR04

Décision portant nomination de Mme Aurore BREZARD OUDOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Laboratoire génie électrique et électronique de Paris

---

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Claude MARCHAND directeur de l'unité de recherche n° UMR8507, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Aurore BREZARD OUDOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Mme Aurore BREZARD OUDOT, IE2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507, à compter du 01/01/2015.

Mme Aurore BREZARD OUDOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Aurore BREZARD OUDOT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015  
Le directeur de l'unité  
Claude MARCHAND

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour CENTRALE SUPELEC,

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN

DEC152108DR04

Décision portant nomination de M. Eric MARIUS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

---

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Sylvain RAVY directeur de l'unité de recherche n° UMR8502, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Eric MARIUS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** M. Eric MARIUS, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502, à compter du 01/10/2015.

M. Eric MARIUS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric MARIUS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> octobre 2015  
Le directeur de l'unité  
Sylvain RAVY

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN

DEC143301DR04

Décision portant nomination de M. Richard ANDLAUER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Laboratoire génie électrique et électronique de Paris

---

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Claude MARCHAND directeur de l'unité de recherche n° UMR8507, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Richard ANDLAUER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** M. Richard ANDLAUER, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507, à compter du 01/01/2015.

M. Richard ANDLAUER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Richard ANDLAUER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015  
Le directeur de l'unité  
Claude MARCHAND

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour CENTRALE SUPELEC,

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN



DEC151524INSU

**Décision portant nomination de M. Marc Ollivier aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée « Institut d'Astrophysique Spatiale » - (IAS).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée « Institut d'astrophysique Spatiale » ;

**Vu** la décision DEC141648INSU en date du 08 juillet 2014 nommant M. Donald HASSLER, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord de la tutelle, l'Université Paris-Sud, en date du 3 juillet 2015 ;

**Vu** le relevé de conclusions du Conseil de Laboratoire de l'IAS en date du 19 juin 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

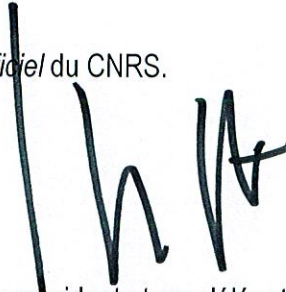
I. Il est mis fin aux fonctions de M. Hervé DOLE, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 19 juin 2015 ;

II. A compter de cette même date, M. Marc OLLIVIER, Astronome à l'Université Paris-Sud, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 JUIL. 2015**

  
Pour le président et par délégation,  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Philippe Baptiste





DEC151969INSHS

**Décision portant nomination de Mme Patricia Paperman, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC142117DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité mixte de recherche n°8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) et nommant Mme Anne-Emmanuelle Berger, directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Patricia Paperman, professeure à l'Université Paris 8, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2015

Pour le président et par  
déléga  
tion,  
Le directeur général délégué  
à la science



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

Philippe Baptiste

DEC152023INP

**Décision portant prolongation de la nomination de M. Pierre Galtier, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » et nommant M. Niels Keller, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC150989INP en date du 8 avril 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. Pierre Galtier, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2015, M. Pierre Galtier, professeur des universités à l'Université de Versailles Saint-Quentin, est maintenu dans ses fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par  
déléga  
tion,  
Le directeur général délégué  
à la science  
Philippe Baptiste

**DEC152056DR06**

**Décision portant nomination de M. Stéphane Brezillon aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133017DGDS portant création au 01/01/2014 de l'UMR 7369 – MEDyC et nommant Monsieur François-Xavier Maquart en tant que directeur de l'unité ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives non scellées, délivrée à M. Stéphane Brezillon le 20/07/2015 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil de Laboratoire du 14/09/2015.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Stéphane Brezillon, CR1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 17/04/2015.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Stéphane Brezillon exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

### **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Stéphane Brezillon sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Reims, le 20/09/2015.

Le directeur d'unité  
François-Xavier Maquart

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Piéri

Visa du président de L'Université de Reims Champagne-Ardenne  
Gilles Baillat

DEC151973INEE

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Gudrun Bornette aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6249 intitulée Chrono-environnement**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6249 intitulée Chrono-environnement et nommant M. Philippe Barral directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe Barral, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

II. A compter de cette même date, Mme Gudrun Bornette, directrice de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 28 février 2016.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par  
déléga  
tion,  
Le directeur général délégué  
à la science  
Philippe Baptiste



DEC152205INSIS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Olivier Beuf directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5220 intitulée "Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé (CREATIS)"**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI en date du 04 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5220 intitulée "Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé (CREATIS)" et nommant Mme Isabelle Magnin, directrice de cette unité ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prolongation d'un an de l'unité mixte de recherche n°5220 intitulée "Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé (CREATIS)" ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Isabelle Magnin, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

II. A compter de cette même date, M. Olivier Beuf, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31/12/2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par  
déléga  
tion,  
Le directeur général délégué  
à la science  
Philippe Baptiste

DEC151655INSHS

**Décision portant nomination de Mme Béatrice Jaluzot aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 5062 intitulée Institut d'Asie orientale (I. A. O).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n° 5062 intitulée Institut d'Asie orientale (I. A. O) et nommant M. Jean-Pascal Bassino directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

### **Article 1**

Mme Béatrice Jaluzot, Maître de conférences à Sciences-Po Lyon, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 octobre 2015

Pour le président et par  
déléga  
tion,  
Le directeur général délégué  
à la science



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

Philippe Baptiste



**DEC152114INSIS**

**Décision portant nomination de Monsieur Jean-Claude POMMIER aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jean-Claude POMMIER, Ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi de la formation permanente de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Claude POMMIER demeure affecté au Laboratoire Hubert Curien – UMR5516 – Saint-Etienne.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2016, Monsieur Jean-Claude POMMIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC151590dr08

**Décision portant nomination de Mme Candelas HUET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » – SRN**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC142316INSU du 20 décembre 2012 portant nomination de M. Stéphane CORBEL aux fonctions de directeur de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN, à compter du 29 septembre 2014 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 28/11/2007 ;

Considérant que Mme Candelas HUET a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 25 septembre au 18 octobre 2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Candelas HUET, Technicien de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR704 - SRN à compter du 29 septembre 2014.

Mme Candelas HUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Candelas HUET est placée directement sous l'autorité du Directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nançay le 17 juillet 2015

Le Directeur d'unité  
Stéphane CORBEL

Visa du Président de l'Observatoire de Paris  
M. Claude CATALA

Date 10/08/2015

Visa du Président de l'Université d'Orléans  
M. Youssoufi TOURE

Date 29/09/2015

Visa du Délégué Régional CNRS  
M. Eric BUFFENOIR

Date 13/10/2015



**DEC152188dr08**

**Décision portant nomination de M. David CHAULIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations »**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

**Vu** la décision n°DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Condition Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Source non scellée et source scellée et générateur X » délivrée à M. David CHAULIN le 18 octobre 2013 par CNRS Formation entreprises ;

**Vu** l'avis favorable du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. David CHAULIN, Technicien, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14 septembre 2015.

**Article 2 : Missions**

M. David CHAULIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. David CHAULIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 octobre 2015

La directrice d'unité  
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Eric BUFFENOIR

**DEC152191dr08**

**Décision portant nomination de M. Isidro DA SILVA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations »**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

**Vu** la décision n°DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Condition Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Source non scellée» délivrée à M. Isidro DA SILVA le 20 mars 2015 par CNRS Formation Entreprises ;

**Vu** l'avis favorable du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Isidro DA SILVA, Ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14 septembre 2015.

**Article 2 : Missions**

M. Isidro DA SILVA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

### **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Isidro DA SILVA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 octobre 2015

La directrice d'unité  
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Eric BUFFENOIR

**DEC152190dr08**

**Décision portant nomination de Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations »**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

**Vu** la décision n°DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Condition Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources radioactives scellées nécessaires à leur contrôle » et l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » Source non scellée et source scellée et générateur X » délivrée à Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA les 20 et 21 mars 2014 par CNRS Formation entreprises;

**Vu** l'avis favorable du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA, Ingénieure d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14 septembre 2015.

#### **Article 2 : Missions**

Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

#### **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

#### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 octobre 2015

La directrice d'unité  
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Eric BUFFENOIR

**DEC152189dr08**

**Décision portant nomination de M. Emmanuel VERON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations »**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

**Vu** la décision n°DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Condition Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Source scellée et générateur X » délivrée à M. Emmanuel VERON le 30 mai 2012 par la Société Progray ;

**Vu** l'avis favorable du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Emmanuel VERON, Ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14 septembre 2015.

**Article 2 : Missions**

M. Emmanuel VERON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

### **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Emmanuel VERON sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 octobre 2015

La directrice d'unité  
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Eric BUFFENOIR



DEC151287INSU

**Décision modificative de la décision DEC143245INSU portant nomination de Mme Françoise GENOVA aux fonctions de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**Vu** la décision DEC143245INSU portant nomination de Mme Françoise GENOVA aux fonctions de chargée de mission ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, Mme Françoise GENOVA, Directrice de Recherche au CNRS, percevra l'indemnité de chargé de mission jusqu'au au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace (DR10).

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01/06/2015.



Le président  
Alain Fuchs

**Décision portant nomination de Monsieur Mark ALLEN en qualité de Responsable Grands Projets, aux fonctions de Directeur du Centre de Données Astronomiques de Strasbourg de l'unité mixte de recherche n° 7550 intitulée « Observatoire astronomique de Strasbourg » - OAS.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°85-218 du 13 février 1985 portant création de l'Institut National des Sciences de l'Univers du Centre national de la Recherche Scientifique ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la feuille de route française relative aux très grandes infrastructures de recherche éditée en 2008 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche portant labellisation du CDS ;

**Vu** l'avis du Conseil Scientifique du Centre de Données Astronomiques de Strasbourg en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 ;

**Vu** l'accord de la tutelle, l'Université de Strasbourg en date du 20 mai 2015 ;

**Vu** l'accord de la Directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Mark ALLEN, Chargé de recherche au CNRS, est nommé Responsable Grands Projets auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2020, en remplacement de Madame Françoise GENOVA, démissionnaire.

Sa mission, en tant que Directeur du Centre de Données Astronomiques de Strasbourg, a pour objet d'assurer la mise en œuvre des activités fondatrices du centre, à savoir la collecte, sous forme électronique, des données utiles sur les objets astronomiques, leur amélioration par une évaluation critique et par la possibilité de les combiner, leur distribution à l'ensemble de la communauté astronomique internationale et le développement de programmes de recherche en utilisant ces données.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Mark ALLEN demeure affecté à l'Observatoire astronomique de Strasbourg (OAS) – 11 rue de l'Université – 67000 STRASBOURG.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24** **JUIL.** **2015**

Le Président du CNRS  
Alain FUCHS





DEC151070DR11

**Décision portant nomination de M. Julien CARCAILLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5275 intitulée ISTERRE**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Université Joseph Fourier ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte n° 5275 intitulée ISTERRE et nommant M. Stéphane GUILLOT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 21 avril 2011 ;

Considérant que M. Julien CARCAILLET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, délégation Alpes du 29 au 31 mars 2011 et du 19 au 21 avril 2011

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Julien CARCAILLET, Ingénieur de Recherche CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5275 intitulée ISTERRE à compter du 01 janvier 2015.

M. Julien CARCAILLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Julien CARCAILLET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères le 21/09/2015

Le directeur de l'unité  
Stéphane GUILLOT



*S. Guillot*

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



*J. Vitre*

**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université Joseph Fourier



*J. Benelle*

Pour le Président  
par délégation

Le Directeur Général des Services  
**Joris BENELLE**

DEC151069DR11

**Décision portant nomination de M. Glenn COUGOULAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5275 intitulée ISTERRE**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Université Joseph Fourier ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte n° 5275 intitulée ISTERRE et nommant M. Stéphane GUILLOT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 12 juillet 2012 ;

Considérant que M. Glenn COUGOULAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 mai 2012

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Glenn COUGOULAT, Ingénieur de Recherche CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5275 intitulée ISTERRE à compter du 01 janvier 2015 .

M. Glenn COUGOULAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Glenn COUGOULAT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité


---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

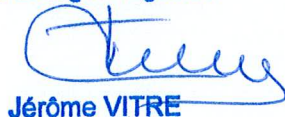
Fait à Saint Martin d'Hères le 21/09/2015

Le directeur de l'unité  
Stéphane GUILLOT

Handwritten signature of Stéphane Guillot in black ink, underlined.

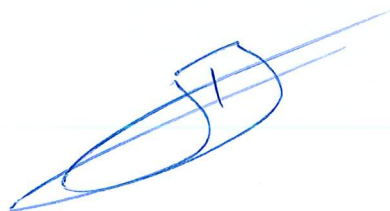
Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**

Handwritten signature of Jérôme Vitre in blue ink, underlined.

**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université Joseph Fourier

Handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'F'.



DEC151317DR11

**Décision portant nomination de Mme Isabelle JEACOMINE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Propre de Recherches 5301 intitulée CERMAV**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC 142135DGDS portant renouvellement de l'unité propre de recherche 5301 intitulée CERMAV et nommant M. Redouane BORSALI en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 16 juillet 2015 ;

Considérant que Mme Isabelle JEACOMINE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes, formation Assistant de Prévention : les 28/04, 05/05, et 19/05/2015 et 12 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013, 2014 à mars 2015),

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Mme Isabelle JEACOMINE, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche 5301 intitulée CERMAV à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.


Mme Isabelle JEACOMINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Isabelle JEACOMINE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères le 27 juillet 2015

**Le Délégué régional**

  
**Jérôme VITRE**

Le directeur de l'unité

  
**Redouane BORSALI**  
**Directeur du CERMAV**

Visa du délégué régional du CNRS

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC152079DR11

**Décision portant cessation de fonctions de M. Joseph VIRONE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UMR 5519 intitulée LEGI**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142557DR11 du 13 octobre 2014 portant nomination de Joseph VIRONE aux fonctions d'ACMO / d'AP,

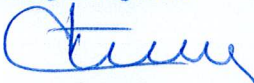
**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Joseph VIRONE dans l'unité du CNRS UMR 5519 intitulée LEGI, à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2015**

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 23 septembre 2015

**Le Délégué régional**

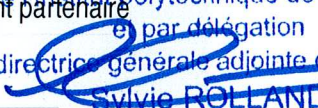
  
**Jérôme VITRE**

Le directeur de l'unité  
Achim WIRTH

**Achim WIRTH**  
DIRECTEUR

  
Laboratoire des Ecoulements  
Géophysiques et Industriels

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire  
de l'Institut polytechnique de Grenoble  
et par délégation  
La directrice générale adjointe des services  
  
**Sylvie ROLLAND**

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



DEC151318DR11

**Décision portant nomination de M. Romain VANEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5582 intitulée Institut FOURIER**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte 5582 intitulée Institut FOURIER et nommant M. Gérard BESSON en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 16/06/2015 ;

Considérant que M. Romain VANEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 28/04, 05/05, et 19/05/2015 et 4 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2014 à mars 2015),

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : M. Romain VANEL, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5582 intitulée Institut FOURIER à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

M. Romain VANEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Romain VANEL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'hères, le 25/06/2015

Le directeur de l'unité  
M. Gérard BESSON



Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université

*Pour le Président  
par délégation*

*Le Directeur Général des Services*  
**Joris BENELLE**



DEC152160INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Rostane MEHDI, Directeur et nominations de Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, directrice par intérim et Mme Marthe STEFANINI, Directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7318 intitulée Droits international, comparé et européen.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7318 intitulée Droits international, comparé et européen et nommant M. Rostane Mehdi, directeur de cette unité;

**Vu** l'accord des partenaires;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Rostane Mehdi, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

II. A compter de cette même date, Mme Sandrine Maljean-Dubois, Directeur de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim et Mme Marthe Stefanini, Directeur de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 octobre 2015.

Pour le président et par  
déléga



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

tion,  
Le directeur général délégué  
à la science  
Philippe Baptiste

DEC152100INSMI

**Décision portant cessation de fonction et nomination de Mme Anne Pichon, directrice-adjointe par intérim et de M. Michel Boileau directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche 7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133017DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille et nommant M. Serge Troubetzkoy directeur-adjoint de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Serge Troubetzkoy, directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

II. A compter de cette même date, Mme Anne Pichon, professeur des universités, est nommée directrice-adjointe par intérim et M. Michel Boileau, professeur des universités est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 octobre 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC152085INS2I

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Liva RALAIVOLA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille et nommant M. Jean-Marc TALBOT, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Marc TALBOT, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

II. A compter de cette même date, M. Liva RALAIVOLA, professeur des universités à Aix Marseille Université, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juin 2016.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC152053INS2I

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric BECHET aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR3513 intitulée Fédération de Recherche en Informatique et Interactions d'Aix-Marseille**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de la fédération de recherche FR3513 intitulée Fédération de Recherche en Informatique et Interactions d'Aix-Marseille et nommant M. Jean-Claude HENNET, directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Claude HENNET, directeur de la fédération de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

II. A compter de cette même date, M. Frédéric BECHET, professeur des universités à Aix Marseille Université, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 31 juin 2016.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

la science

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à

Philippe Baptiste



DEC152080INSIS

**Décision portant nomination de M. Pierre Sagaut aux fonctions de directeur et de M. Olivier Boutin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche [UMR7340] intitulée « Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) et nommant M. Patrick Bontoux directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. M. Pierre Sagaut, Professeur de l'Université Aix-Marseille, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 en remplacement de M. Patrick Bontoux, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

II. M. Olivier Boutin, Professeur de l'Université Aix-Marseille, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

science

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la

Philippe Baptiste

DEC152054INSHS

**Décision portant nomination de M. Nicolas Faucherre aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Véronique François aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR7298 Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M)**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7298 intitulée Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M) et nommant M. Henri AMOURIC directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire du 7 avril 2015 ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Henri AMOURIC, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

II. A compter de cette même date, M. Nicolas FAUCHERRE, professeur d'université à l'Université d'Aix-Marseille, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

Madame Véronique FRANCOIS, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **27 OCT. 2015**

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC152041DR13

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Karine ESCOUBEYROU, assistante de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UMS 2348 intitulée Observatoire océanologique de Banyuls s/ Mer**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC 100136DR13 du 01/10/2010 portant nomination de Mme Karine Escoubeyrou aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Karine Escoubeyrou, dans l'unité du CNRS UMS 2348 à compter du 31/08/2015.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Banyuls le 17/09/2015

Le directeur de l'unité UMS 2348  
Vincent LAUDET

Visa de la déléguée régionale du CNRS

**La Déléguée Régionale**

**Ghislaine GIBELLO**



<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

of the world's population

of the world's population

DEC152049DR13

**Décision portant cessation de fonctions de M. Arnaud BERTHOMIEU, assistant de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UMR 5554 intitulée Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier.**

**LA DIRECTRICE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC140984DR13 du 17 mars 2014 portant nomination de M. Arnaud Berthomieu aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Arnaud Berthomieu dans l'unité du CNRS UMR 5554 à compter du 01 septembre 2015.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

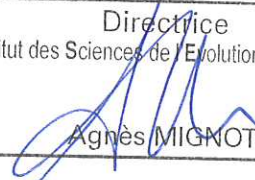
Fait à ....., le  
Montpellier, le 22/09/2015

La directrice de l'unité  
Agnès MIGNOT

Visa de la déléguée régionale du CNRS

**La Déléguée Régionale**

  
**Ghislaine GIBELLO**

  
Directrice  
Institut des Sciences de l'Evolution Montpellier  
Agnès MIGNOT

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



Institut national  
de la santé et de la recherche médicale

**Délégation Régionale  
Midi-Pyrénées, Limousin**

Réf. Acte :

***Lettre de cadrage - l'Assistant de prévention  
Décision de nomination CNRS : DEC151566DR14***

Objet : Lettre de mission - Assistant de prévention

Madame Géraldine GASC, IE2 CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 Mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

***Nomination et positionnement***

Dans le champ de compétence du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin, vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommée à compter du 15 juin 2015.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Guy SERRE, Directeur de l'UDEAR – UMR 5165, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise le 7 juillet 2015 et une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

***Champ de compétence***

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. Vos missions s'articulent autour de :

- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence,
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service,

- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations,
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propre à les résoudre,
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs chargés de l'hygiène et de la sécurité, du conseiller de prévention ou du médecin de prévention.

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, vous devez être associée à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

### **Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction (**réalisée les 28, 29,30 avril 2015 et les 5, 6 et 7 mai 2015**). Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées.

### **Périmètre d'action**

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur ..... (Préciser le périmètre de la fonction : nom du service/ de l'équipe / du bâtiment / de l'étage / voir du domaine pris en charge)

### **Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez le conseiller de prévention des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec le coordonnateur des assistants de prévention ( s'il existe ), le conseiller de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.



Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS (personnels toutes tutelles et étudiants). Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par le service prévention sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr](mailto:amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### **Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % de votre temps dédié à la prévention.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,....).

Je vous remercie de votre implication dans un domaine essentiel pour la vie au travail des agents.

A Toulouse, le 7 juillet 2015

Visa du directeur de la structure

Signature du Délégué régional Inserm

Signature de l'assistant de prévention

Signature du Président de l'Université

Signature du Délégué régional du CNRS



Institut national  
de la santé et de la recherche médicale

**Délégation Régionale  
Midi-Pyrénées, Limousin**

Réf. Acte :

***Lettre de cadrage - l'Assistant de prévention  
N° CNRS : DEC151641DR14***

Objet : Lettre de mission - Assistant de prévention

Mademoiselle FARCÉ Manon, Assistant Ingénieur CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 Mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de Prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

***Nomination et positionnement***

Dans le champ de compétence du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin, vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommée à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2015.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Jean-Jacques Fournié, directeur de l'UMR 1037, et de ce fait, recevez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise et une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

***Champ de compétence***

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. Vos missions s'articulent autour de :

- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence,
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service,
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,

- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations,
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propre à les résoudre,
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amenée à participer aux travaux du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs chargés de l'hygiène et de la sécurité, du conseiller de prévention ou du médecin de prévention.

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, vous devez être associée à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

### ***Formation***

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (**réalisée les 28, 29, 30 avril 2015 et les 5, 6 et 7 mai 2015**) préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées.

### ***Périmètre d'action***

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le plateau de Cytométrie et Tri Cellulaire.

### ***Liens fonctionnels***

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez le conseiller de prévention des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec le coordonnateur des assistants de prévention (s'il existe), le conseiller de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS (personnels toutes tutelles et étudiants). Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par le service prévention sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr](mailto:amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### **Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10% de temps de travail (1/2 journée).

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Je vous remercie de votre implication dans un domaine essentiel pour la vie au travail des agents.

A Toulouse, le 9 juillet 2015

Visa du directeur de la structure

Signature du Délégué régional Inserm

Signature de l'assistant de prévention

Signature du Président de l'Université

Signature du Délégué régional du CNRS



# Inserm

Institut national  
de la santé et de la recherche médicale



Locaux propres UPS

## ***Lettre de cadrage***

### ***Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention (n° BO du CNRS)***

DEC151491DR14

Madame Jessie Bourdeaux, ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

#### ***Article 1 - Nomination et positionnement***

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de M. Didier Trouche, Directeur du Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.



## **Article 2 - Champ de compétence**

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amenée à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.

## **Article 3 - Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenue d'y participer.



**Inserm**

Institut national  
de la santé et de la recherche médicale



#### **Article 4 - Périmètre d'action**

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le périmètre du Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération, situé dans le bâtiment 4R3 du campus de l'Université de Toulouse III – Paul Sabatier.

#### **Article 5 - Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

#### **Article 6 - Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10% de votre temps de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,....).

#### **Article 7 – Loi informatique et libertés**

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informée de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.



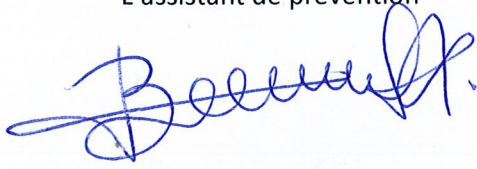


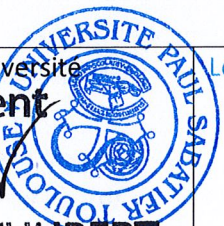

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr](mailto:amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr).  
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## Article 8

Pour l'université, la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

A Toulouse, le

<p>L'assistant de prévention</p> 	<p>Le directeur d'unité ou chef de service</p>  <p><b>Dr Didier TROUCHE</b> LBCMCP CNRS - UMR 5088 Université Paul Sabatier 118, rte de Narbonne Bât 4R3B2 31062 TOULOUSE Cedex 9</p>	
<p>Le président de l'université <b>Le Président</b></p>   <p><b>Bertrand MONTHUBERT</b></p>	<p>Le délégué régional du CNRS</p>  <p>Le Délégué Régional Midi-Pyrénées</p>	<p>La déléguée régionale de l'INSERM</p>

**M. Christophe GIRAUD**



Locaux propres UPS

## ***Lettre de cadrage***

### ***Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention (n° BO du CNRS)***

DEC 152015DR 14

Monsieur Jean-François GENDET, Technicien Classe Exceptionnelle,

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

#### ***Article 1 - Nomination et positionnement***

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Michel DAYDE, directeur de l'IRIT, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

## Article 2 - Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.



### **Article 3 - Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

### **Article 4 - Périmètre d'action**

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT), campus de l'Université Paul Sabatier.

### **Article 5 - Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

### **Article 6 - Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 5% de votre temps de travail.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,....).

### **Article 7 – Loi informatique et libertés**

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr](mailto:amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**Article 8**

Pour l'université, la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

A Toulouse le 23 juin 2015

<p>L'assistant de prévention</p> 		<p>Le directeur d'unité ou chef de service</p> <p>Le Directeur de L'IRIT</p>  <p>Michel DAYDÉ</p>	
<p>Le président de l'université</p>	<p>Le délégué régional du CNRS</p> 	<p>La déléguée régionale de l'INSERM</p>	

DEC152094INSIS

**Décision portant nomination par intérim de M. Gilles Pijaudier-Cabot aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service [UMS3360] intitulée « Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier (D-MeX) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC11A012DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de service n°3360 intitulée Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier (D-MeX) et nommant M. Alain Graciaa directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC142136DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité mixte de service n°3360 intitulée Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier (D-MeX) et nommant M. Alain Graciaa directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Gilles Pijaudier-Cabot, professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de service susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2015, en remplacement de M. Alain Graciaa admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs



**Décision portant nomination de M. GARRIC Antoine aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3172 intitulé Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak (CFEETK)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°080001SCHS du 23 janvier 2008 portant création de l'USR n°3172 «Centre franco-égyptien d'études des temples de Karnak» (CFEETK); dont le directeur est M Christophe THIERS ;

**Vu la** décision n° 121923INSU du 2 août 2012 portant nomination de M. Christophe THIERS aux fonctions de directeur de l'unité de service de recherche n°3172

**Vu** l'avis du directeur de l'Unité en date du 16 avril 2009

**Vu** Décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Mme Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la Circonscription Paris Michel-Ange ;

Considérant que M. M. GARRIC Antoine a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le délégation Languedoc Roussillon, du 20 au 22 mai puis du 24 au 26 juin 2008 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. GARRIC Antoine, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3172 intitulé Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak (CFEETK) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**M. GARRIC Antoine** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. GARRIC Antoine est placé directement sous l'autorité du directeur de l'USR3172

**Article 2**

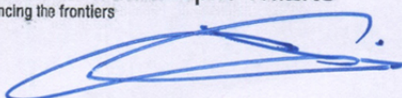
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur de l'USR 3172

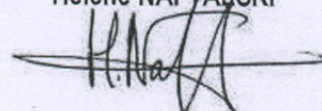
**Christophe THIERS**

Dépasser les frontières.  
Advancing the frontiers



La déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Hélène NAFTALSKI**





DEC151264DR17

**Décision portant nomination de M. Gilles Paboeuf aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°6251 intitulée Institut de physique de Rennes et nommant M. Jean-Pierre Landesman en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6251<sup>1</sup> en date du du 24 mars 2015 ;

Considérant que M. Gilles Paboeuf a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 16 au 18 mars 2015 et du 01 au 03 avril 2015,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Gilles Paboeuf, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6251 intitulée Institut de physique de Rennes à compter du 04 avril 2015.

M. Gilles Paboeuf exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Gilles Paboeuf est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mai 2015

Le directeur de l'unité

Jean-Pierre LANDESMAN

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du Président de l'Université de Rennes 1

Guy CATHELINÉAU

DEC151766DR17

**Décision portant nomination de Mme Béatrice Josselin aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'USR3151 intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité de service et de recherche n°3151, intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines, dont la directrice est Sandrine Ruchaud ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à Mme Béatrice Josselin le 24 avril 2015 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis favorable de la CHS locale du 03 juillet 2015,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Béatrice Josselin, ingénieure d'études de 2<sup>e</sup> classe, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 24 avril 2015.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Mme Béatrice Josselin exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Béatrice Josselin, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le 25 août 2015

La directrice d'unité

Sandrine RUCHAUD

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'UPMC

Jean CHAMBAZ

DEC151767DR17

**Décision portant nomination de Mme Sandy Joiris aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut universitaire européen de la mer, dont le directeur est Yves-Marie Paulet ;

**Vu** la décision DEC142203INSU du 26 septembre 2014 portant nomination d'Anne-Marie Tréguier aux fonctions de directrice et de Frédéric Jean aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Sandy Joiris, assistante ingénieure, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS3113 à compter du 01 août 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Plouzané, le 09 septembre 2015

Pour le président et par délégation,  
La directrice d'unité

Anne-Marie TREGUIER

DEC152111INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Guy Louarn et nomination de M. Florent Boucher aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR n° 6502 intitulée "Institut des matériaux Jean Rouxel" (IMN)

LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6502 intitulée « *Institut des matériaux Jean Rouxel (IMN)* » et nommant M. Guy Ouvrard directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

I - Il est mis fin aux fonctions de M. Guy Louarn directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

II – A compter de cette même date, M. Florent Boucher, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 mars 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



DEC152059INS2I

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Christine WENGER aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision n°142459INS2I du 28 octobre 2014 nommant Mme Christine WENGER, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin à sa demande, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, aux fonctions de chargée de mission, pour pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), exercées par Mme Christine WENGER auprès du président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC152059INS2I

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Christine WENGER aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision n°142459INS2I du 28 octobre 2014 nommant Mme Christine WENGER, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin à sa demande, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, aux fonctions de chargée de mission, pour pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), exercées par Mme Christine WENGER auprès du président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le - 9<sup>o</sup> OCT. 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'mf', written over a horizontal line.  
Le président  
Alain Fuchs



DEC151667DR17

**Décision portant cessation de fonctions de M. Loïc Toupet, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes**

## **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC120918DR17 du 29 février 2012 portant nomination de M. Loïc Toupet aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Loïc Toupet dans l'unité du CNRS n°6251, à compter du 01 mai 2015.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 juillet 2015

Le directeur de l'unité

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

Jean-Pierre LANDESMAN

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy CATHELINÉAU

DEC152227INSIS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jérôme Favergeon, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7337 intitulée « Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122743DSI en date du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7337 intitulée « Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux » et nommant M. Jean-Marc Roelandt, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Marc Roelandt, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

II. A compter de cette même date, M. Jérôme Favergeon, professeur à l'université de Technologie de Compiègne, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par  
déléga  
tion,  
Le directeur général délégué  
à la science  
Philippe Baptiste

DEC151698DR18

**Décision portant nomination de M. Arnaud BEURAIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8107 intitulée Laboratoire de Mécanique de Lille**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS portant renouvellement] de l'unité mixte n°8107. intitulée Laboratoire de Mécanique de Lille et nommant M. Olivier COUTIER DELGOSHA en qualité de directeur ;

Considérant que M. Arnaud BEURAIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 13 au 14/04 du 21 au 22/05 et du 18 au 19/06/2015,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Arnaud BEURAIN, IR, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8107 intitulée Laboratoire de Mécanique de Lille, à compter du 01/07/2015.

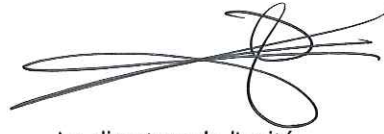
M. Arnaud BEURAIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Arnaud BEURAIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 21/07/2015



Le directeur de l'unité  
Olivier COUTIER DELGOSHA

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Françoise PAILLOUS

Empêchée par délégation  
L'adjointe à la Déléguée Régionale  
Vincent BENAVENT

Visa du président de l'Université Lille1

Philippe ROLLET



DEC151495INSU

**Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Thierry LANZ aux fonctions de Directeur et nomination de Monsieur Alessandro MORBIDELLI aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7293 intitulée « Laboratoire J-L Lagrange ».**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122743DSI en date du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7293 intitulée « Laboratoire J-L Lagrange » et nommant Monsieur Thierry LANZ, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord de la tutelle, l'Université Nice Sophia Antipolis, par courrier électronique, en date du 14 avril 2015 et de l'Observatoire de la Côte d'Azur (OCA), par courrier électronique, en date du 09 juillet 2015 ;

**Vu** l'avis du Conseil du laboratoire J-L Lagrange en date du 22 juin 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Thierry LANZ, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

II. Dans le même temps, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Alessandro MORBIDELLI, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

III. A compter de cette même date, Monsieur Alessandro MORBIDELLI, Directeur de Recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 JUIL. 2015**

  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Philippe BAPTISTE





DEC151783DR20

**Décision portant nomination de Monsieur Yoan BENOIT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7248, intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7248, intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT) et nommant M Jean-Yves DAUVIGNAC en qualité de directeur d'unité;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7248<sup>1</sup> en date du 18 / 02 / 2015 ;

Considérant que M Yoan BENOIT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée le service de formation continue de l'UNS, les 9 et 23 avril, 12 mai, 4 et 18 juin 2015.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M Yoan BENOIT, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR 7248, intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT) à compter du 23 juin 2015.

M Yoan BENOIT, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Yoan BENOIT, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Fait à Sophia, le 03/09/2015

Le directeur de l'unité  
Jean-Yves DAUVIGNAC

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Béatrice SAINT-CRICQ

Visa, pour le président de l'Université de Nice-Sophia Antipolis et par délégation, du  
vice-président du conseil d'administration  
Michel RAINELLI

DEC 15 1445 INFU

Décision portant nomination de M. Thierry LANZ, directeur de l'unité mixte de service UMS2202, intitulée Observatoire de la Côte d'Azur – OCA Galilée

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122739DSI en date du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2202, intitulée Observatoire de la Côte d'Azur – OCA Galilée ;

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche nommant Monsieur Thierry LANZ, directeur de l'Observatoire de la Côte d'Azur, à compter du 01 juillet 2015 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Farrokh VAKILI de son poste de directeur de l'UMS2202, à compter du 01 juillet 2015 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 30 mars 2015 ;

Vu l'avis de la Directrice de l'Institut des Sciences de l'Univers ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>


I. Il est mis fin aux fonctions de M. Farrokh VAKILI, directeur de l'unité mixte de service susvisée, démissionnaire, à compter du 01 juillet 2015.

II. A compter de cette même date, M. Thierry LANZ, Astronome de 1<sup>ère</sup> classe à l'Observatoire de la Côte d'Azur, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 JUIL. 2015

  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Moggi  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 75

**DEC152292DAJ**

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de directrice des affaires juridiques

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°DEC152290DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de M. Nicolas Castoldi, délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président ;

Considérant que la direction des affaires juridiques relève de la direction générale déléguée aux ressources ; que le délégué général à la valorisation exerce également les fonctions de conseiller juridique du président ; qu'à ce titre, la direction des affaires juridiques rend compte de l'exercice de ses missions au conseiller juridique du président et demeure placée sous l'autorité du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Myriam Fadel, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions de directrice des affaires juridiques, en remplacement de M. Nicolas Castoldi appelé à d'autres fonctions.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2015

  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC152293DAJ**

Décision portant fin de fonctions et nomination à la direction des affaires juridiques

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

**DECIDE :**

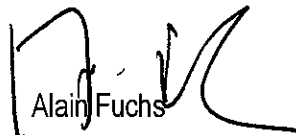
**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est mis fin aux fonctions de Mme Myriam Fadel, directrice adjointe de la direction des affaires juridiques.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, Mme Valérie Hospital, responsable du pôle accords propriété intellectuelle valorisation, est nommée directrice adjointe de la direction des affaires juridiques.

**Art. 3.** – A compter de cette même date, Mme Nathalie Le Ba est nommée responsable du pôle accords propriété intellectuelle valorisation de la direction des affaires juridiques.

**Art. 4.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 21 octobre 2015

  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC152143DRH

**Décision portant modification de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat en son article 35,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

**Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS,

**Vu** l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

**Vu** l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

**Vu** la décision DEC150878DRH du 20 mars 2015 relative à la Commission de Réforme

**DECIDE :**

**Article 1**

La décision DEC150878DRH est complétée ainsi qu'il suit :

**1. Représentants du Contrôleur Financier :**

Monsieur Frédéric Despet, en remplacement de Monsieur  
Yves Blin

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 octobre 2015

Alain Fuchs

DEC152132INSMI

**Décision portant nomination de M. Mathieu Lewin aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

**Vu** la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activités.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Mathieu Lewin, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet l'Interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Mathieu Lewin demeure affecté à l'UMR7534 dirigée par Olivier Glass à Paris

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2016 M. Mathieu Lewin percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2015

Le président  
Alain Fuchs



**DEC151906DAJ**

Décision portant fin de fonctions de M. Giancarlo Faini aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC140091DAJ du 27 janvier 2014 portant renouvellement de M. Giancarlo Faini aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP) ;

**Vu** la proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP) ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, il est mis fin aux fonctions de M. Giancarlo Faini, directeur adjoint scientifique de l'INP en charge de la physique condensée et des nanosciences, appelé à d'autres fonctions.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 octobre 2015**

Alain Fuchs

DEC152177DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric OBRINGER, directeur de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

**Vu** la décision DEC151575INSHS du 20 juillet 2015 portant cessation de fonctions de Monsieur François GIPOULOUX, directeur, et nomination de Monsieur Frédéric OBRINGER, aux fonctions de directeur de l'unité UMR8173, intitulée « Chine, Corée, Japon (CCJ) » ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric OBRINGER, directeur de l'unité UMR8173, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric OBRINGER, délégation de signature est donnée à Madame Vera DOROFEEVA-LICHTMANN, Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe, Monsieur Xavier PAULES, Maître de conférences, et Madame Isabelle SANCHO, Chargé de recherche 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

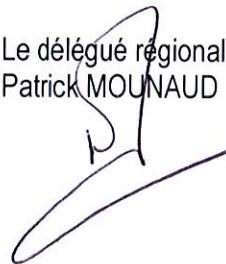
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 6 octobre 2015

Le délégué régional  
Patrick MOUNAUD





DEC152173DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur François QUANTIN, directeur de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'Architecture Antique (IRAA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

**Vu** la décision DEC150065INSHS du 23 janvier 2015 portant nomination de Monsieur François QUANTIN de l'unité USR3155, intitulée « Institut de recherche sur l'Architecture Antique (IRAA) » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur François QUANTIN, directeur de l'unité USR3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François QUANTIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas BRESCH Ingénieur de recherche, et Madame Myriam FINCKER, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 6 octobre 2015

Le délégué régional  
Patrick Mounaud





DEC152177DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric OBRINGER, directeur de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

**Vu** la décision DEC151575INSHS du 20 juillet 2015 portant cessation de fonctions de Monsieur François GIPOULOUX, directeur, et nomination de Monsieur Frédéric OBRINGER, aux fonctions de directeur de l'unité UMR8173, intitulée « Chine, Corée, Japon (CCJ) » ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric OBRINGER, directeur de l'unité UMR8173, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric OBRINGER, délégation de signature est donnée à Madame Vera DOROFEEVA-LICHTMANN, Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe, Monsieur Xavier PAULES, Maître de conférences, et Madame Isabelle SANCHO, Chargé de recherche 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

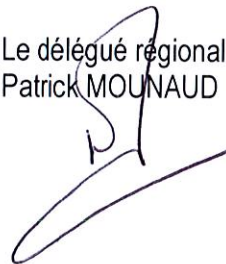
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 6 octobre 2015

Le délégué régional  
Patrick MOUNAUD





DEC152218DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Luc BEHAGHEL, directeur de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8545, intitulée « Paris Jourdan Sciences Economiques », dont le directeur est Monsieur Luc BEHAGHEL ;

**Vu** la décision DEC142668INSHS du 26 janvier 2015 portant nomination de Monsieur Arnold CHASSAGNON directeur adjoint de l'unité UMR8545, intitulée « Paris Jourdan Sciences Economiques », dont le directeur est Monsieur Luc BEHAGHEL ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Luc BEHAGHEL, directeur de l'unité UMR8545 de l'unité], à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;



Délégation Paris-Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc BEHAGHEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnold CHASSAGNON, directeur adjoint, Monsieur Jérôme POUYET, directeur adjoint, et Madame Eliane MADELAINE, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

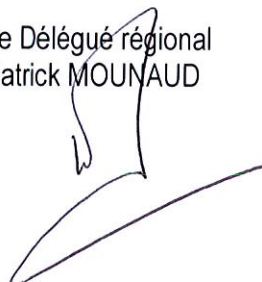
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 9 octobre 2015

Le Délégué régional  
Patrick MOUNAUD





DEC152231DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité UMS3726 intitulée Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe de la justice (CLAMOR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

**Vu** la décision DEC152021INSHS du 30 septembre 2015 portant création de l'unité UMS3726, intitulée « Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe de la justice (CLAMOR), dont le directeur est Monsieur Marc RENNEVILLE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité UMS3726, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 14 octobre 2015

Le Délégué régional  
Patrick MOUNAUD



Délégation Paris-Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66



DEC152229DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118 intitulée Laboratoire Physiologie Cérébrale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8118, intitulée «Laboratoire Physiologie Cérébrale », dont la directrice est Madame Isabel LLANO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabel LLANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Thibault COLLIN, Professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, Monsieur Vivien CHEVALEYRE, Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe, et Madame Bérénice SAIDI, technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC142746DR01 du 27 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**


Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 14 octobre 2015

Le Délégué régional  
Patrick MOUNAUD



DEC152051DR02

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7243, intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision intitulée.**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7243, intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision, dont le directeur est M. Alexandros Tsoukias ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision à la Délégation Paris B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent GOURVES, Chargé de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 septembre 2015

Le directeur d'unité  
Alexandros Tsoukias

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

01 42 34 94 00  
01 43 26 87 23



**Décision portant délégation de signature à M. Alexandros Tsoukias, directeur de l'unité UMR7243, intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7243, intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision, dont le directeur est M. Alexandros Tsoukias ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision à la Délégation Paris B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alexandros Tsoukias, directeur de l'unité UMR7243, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

T 01 42 34 94 00  
F 01 43 26 87 23

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandros Tsoukias délégation de signature est donnée à M. Laurent GOURVES, Chargé de Recherches, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/09/2015

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC152259DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Salamero, directeur de l'unité UMS3714 intitulée Centre d'Imagerie Biologique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMS3714, intitulée Centre d'Imagerie Biologique, dont le directeur est M. Jean Salamero ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Salamero, directeur de l'unité UMS3714, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

T 01 42 34 94 00  
F 01 43 26 87 23

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean SALAMERO, délégation de signature est donnée à Corinne TESSIER, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 octobre 2015

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Mathias GIREL, directeur de l'unité UMS3610 intitulée Centre d'Archives en philosophie, histoire et édition des sciences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n°133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3610, intitulée Centre d'Archives en philosophie, histoire et édition des sciences;

**Vu** la décision DEC 151109INSHS portant nomination de Monsieur Mathias GIREL en tant que directeur ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Mathias GIREL, directeur de l'unité UMS3610, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

01 42 34 94 00  
01 43 26 87 23

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathias GIREL, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Laure Massot-Crespo, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges



DEC151999DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3610 intitulée Centre d'Archives en philosophie, histoire et édition des sciences**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3610, intitulée Centre d'Archives en philosophie, histoire et édition des sciences ;

**Vu** la décision DEC 151109INSHS portant nomination de Monsieur Mathias GIREL en tant que directeur ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Laure Massot-Crespo, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Le directeur d'unité  
Mathias GIREL



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

01 42 34 94 00  
01 43 26 87 23



DEC152255DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Grégorio BERNARDI, directeur de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7585, intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies dont le directeur est M. Reynald Pain ;

**Vu** la décision n° DEC151574IN2P3 du 20 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Grégorio BERNARDI en tant que directeur de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Grégorio BERNARDI, directeur de l'unité UMR7585, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

01 42 34 94 00  
01 43 26 87 23

égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégorio BERNARDI, délégation de signature est donnée à Julien BOLMONT, Maître de conférences, et à Mme Evelyne MEPHANE, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 octobre 2015

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC152154DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Lavédrine, directeur de l'unité USR3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité USR3224, intitulée Centre de Recherche sur la Conservation, dont le directeur est Bertrand Lavédrine ;

**Vu** la décision collective DEC151584DASTR du 15 juillet 2015 portant sur le transfert de gestion des unités du MNHN de la DR 3 à la DR2 ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Bertrand Lavédrine, directeur de l'unité USR3224, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Délégation Paris B

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

01 42 34 94 00  
01 43 26 87 23

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Lavédrine, délégation de signature est donnée à Mme Véronique Rouchon, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/10/ 2015

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**DEC152088DR04**

***Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8000 intitulée Laboratoire de chimie physique***

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8000, intitulée « Laboratoire de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Philippe MAITRE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pedro ALMEIDA DE OLIVEIRA, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pedro ALMEIDA DE OLIVEIRA, délégation est donnée à Madame Stéphanie JOSEPH, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

Monsieur Philippe MAITRE  
Directeur de l'unité n° UMR8000

**Monsieur Pedro ALMEIDA DE OLIVEIRA      Madame Stéphanie JOSEPH**

**DEC152087DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe MAITRE*, directeur de l'unité *UMR8000* intitulée *Laboratoire de chimie physique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8000, intitulée « Laboratoire de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Philippe MAITRE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MAITRE, directeur de l'unité UMR8000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Philippe MAITRE**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pedro ALMEIDA DE OLIVEIRA, professeur, Madame Stéphanie JOSEPH, assistante ingénieure**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision **DEC143015DR04** du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Philippe MAITRE**

**Monsieur Pedro ALMEIDA DE OLIVEIRA**

**Madame Stéphanie JOSEPH**



DEC152168DR04

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas PAUWELS, directeur de l'unité UPS2573 intitulée Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC142136DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS2573, intitulée « Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE) », dont le directeur est Monsieur Nicolas PAUWELS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas PAUWELS, directeur de l'unité UPS2573, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 2**

La décision **DEC121421DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Nicolas PAUWELS

DEC152065DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Pouyllau et à Mme Ariane Allet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3598 intitulée Humanités Numériques (HUMA-NUM)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC130631INSHS du 30 avril 2013 portant création de l'unité UMS3598, intitulée Humanités Numériques (HUMA-NUM) ;

**Vu** la décision DEC151926INSHS du 18 septembre 2015 nommant M. Olivier Baude directeur de l'unité UMS3598 à compter du 1er septembre 2015 ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane Pouyllau, IR2, et à Mme Ariane Allet, IE2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris 13ème, le 18 septembre 2015,

Le directeur d'unité  
Olivier Baude

DEC152064DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier Baude, Directeur de l'unité UMS3598 intitulée Humanités Numériques (HUMA-NUM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC130631INSHS du 30 avril 2013 portant création de l'unité UMS3598, intitulée Humanités Numériques (HUMA-NUM) ;

**Vu** la décision DEC151926INSHS du 18 septembre 2015 nommant M. Olivier Baude directeur de l'unité UMS3598 à compter du 1er septembre 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Baude, directeur de l'unité UMS3598, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Baude, délégation de signature est donnée à M. Stéphane Pouyllau, IR2 et à Mme Ariane Allet, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC150031DR05 du 8 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015 et prendra fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 septembre 2015

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC152250DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Nadir AMAROUCHE, Directeur par intérim de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n°DEC142131 du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UPS 855 intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur par intérim est M. Nadir AMAROUCHE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Nadir AMAROUCHE*, directeur par intérim de l'unité UPS855, à l'effet de signer, au nom du régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nadir AMAROUCHE, délégation de signature est donnée à Mme Michèle Schaldembrand, IE2 et à Mme Vanessa Martray, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC132297DR05 du 2 Septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 16 octobre 2015

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC152072DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Eric Gaffet, directeur de l'unité UMR7198 intitulée «Institut Jean Lamour» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7198 intitulée « Institut Jean Lamour », dont le directeur est M. Eric Gaffet ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Eric Gaffet**, directeur de l'unité UMR7198, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Gaffet, délégation de signature est donnée, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, aux personnes suivantes :

- à **M. Pierre Brunet**, Ingénieur de recherche CNRS, directeur adjoint, jusqu'à concurrence de 90 000 € ;
- à **Mme Séverine Rollet**, Ingénieur de recherche CNRS, secrétaire générale, jusqu'à concurrence de 90 000 € ;
- à **M. Michel Vilasi**, Professeur à l'Université de Lorraine, directeur adjoint et **chef du département CP2S, jusqu'à concurrence de 90 000 €** dans la limite de la gestion de son département ;
- à **M. Mustapha Nadi**, Professeur à l'Université de Lorraine, directeur adjoint et **chef du département N2EV, jusqu'à concurrence de 90 000 €** dans la limite de la gestion de son département ;
- à **M. Michel Vergnat**, Professeur à l'Université de Lorraine, directeur adjoint et **chef du département P2M, jusqu'à concurrence de 90 000 €** dans la limite de la gestion de son département ;
- à **Mme Sabine Denis**, Professeur à l'Université de Lorraine, directrice adjointe et **chef du département SI2M, jusqu'à concurrence de 90 000 €** dans la limite de la gestion de son département ;
- à **Mme Martine Tailleur**, Assistant ingénieur CNRS, secrétaire générale adjointe, à **Mme Sophie Klein**, Assistant ingénieur CNRS, secrétaire générale adjointe et à **Mme Hélène Huon**, Assistant ingénieur CNRS, responsable dépenses-méthodes, **jusqu'à concurrence de 4 000 €**.

### Article 3

La décision n° DEC142606DR06 du 1<sup>er</sup> novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 19 octobre 2015

Philippe Piéri

Eric Gaffet

Le Délégué Régional

Le Directeur

Séverine Rollet  
Secrétaire générale

Pierre Brunet  
Directeur adjoint

La déléguataire

Le déléguataire

Michel Vilasi  
Chef du Dpt CP2S

Mustapha Nadi  
Chef du Dpt N2EV

Le déléguataire

Le déléguataire

Michel Vergnat  
Chef du Dpt P2M

Sabine Denis  
Chef du Dpt SI2M

Le déléguataire

La déléguataire

Martine Tailleux  
Secrétaire générale adjointe

Sophie Klein  
Secrétaire générale adjointe

La déléguataire

La déléguataire

Hélène Huon  
Responsable dépenses-méthodes

La déléguataire

DEC152145DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Florence Chartier, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Piéri, délégué régional de la délégation Centre Est**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC010119DR06 du 26 novembre 2001 portant nomination de Mme Monique Mullier, adjointe à la responsable du service des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC060151DAJ du 22 février 2006 nommant Mme Florence Chartier aux fonctions d'adjointe au délégué régional Centre-Est ;

**Vu** la décision DEC090171DR6 du 18 juin 2009 portant nomination de Mme Sophie Pichet aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision DEC100155DR06 du 9 juillet 2010 portant délégation de signature aux responsables de la délégation Centre-Est, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Piéri, délégué régional ;

**Vu** la décision DEC152137DR06 du 29 septembre 2015 portant nomination de Mme Christine Oriol aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est, délégation est donnée à **Mme Florence Chartier**, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Piéri et de Madame Florence Chartier, délégation de signature est donnée à **Madame Christine Oriol**, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Piéri, Madame Florence Chartier et Madame Christine Oriol, délégation de signature est donnée à **Madame Monique Mullier**, adjointe à la responsable des

ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Piéri, Madame Florence Chartier, Madame Christine Oriol et Madame Monique Mullier, délégation de signature est donnée à **Madame Sophie Pichet**, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

#### **Article 5**

La décision DEC100155DR06 du 9 juillet 2010 est abrogée.

#### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Le délégué régional

Philippe Piéri

## **DEC152169DAJ**

Décision portant modification de la décision DEC140844DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Philippe Pieri, délégué régional de la circonscription Centre-Est

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Pieri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision DEC140844DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Philippe Pieri, délégué régional de la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision DEC152137DR06 du 29 septembre 2015 portant nomination de Mme Christine Oriol aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Centre-Est ;

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Aux articles 3 et 4 de la décision DEC140844DAJ du 28 février 2014 susvisée, les termes « Mme Séverine Rollet » sont remplacés par les termes « Mme Christine Oriol ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 octobre 2015

Alain Fuchs



DEC152155DR06

**Décision portant délégation de signature, à Mme Florence Chartier, adjointe au délégué régional Centre-Est pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Mme Florence Chartier**, ingénieure de recherche 1<sup>ère</sup> classe, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Chartier, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à **Madame Christine Oriol**, ingénieure de recherche 1<sup>ère</sup> classe, responsable du service des ressources humaines.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Chartier et de Madame Christine Oriol, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à **Madame Monique Mullier**, ingénieure d'études 1<sup>ère</sup> classe, adjointe à la responsable des ressources humaines.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Chartier, de Madame Christine Oriol et Madame Monique Mullier, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à **Madame Sophie Pichet**, ingénieure d'études 1<sup>ère</sup> classe, responsable du service des affaires générales.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Le délégué régional  
Philippe Piéri

DEC152071DR06

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Brunet, Mme Séverine Rollet, M. Michel Vilasi, M. Mustapha Nadi, M. Michel Vergnat et Mme Sabine Denis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7198 intitulée « Institut Jean Lamour ».

#### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Pierre Brunet**, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Brunet, délégation est donnée à **Mme Séverine Rollet**, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Brunet et de Séverine Rollet, délégation est donnée à **M. Michel Vilasi**, directeur adjoint et chef du département CP2S aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Brunet, de Séverine Rollet et de Michel Vilasi, délégation est donnée à **M. Mustapha Nadi**, directeur adjoint et chef du département N2EV aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### Article 5

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Brunet, de Séverine Rollet, de Michel Vilasi et de Mutapha Nadi, délégation est donnée à **M. Michel Vergnat**, directeur adjoint et chef du département P2M aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Brunet, de Séverine Rollet, de Michel Vilasi, de Mustapha Nadi et de Michel Vergnat, délégation est donnée à **Mme Sabine Denis**, directrice adjointe et chef du département SI2M aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 7**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 19 octobre 2015

Le directeur d'unité

Eric Gaffet

**DEC152192dr08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, directrice de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaTEC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3658, intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - « MediaTEC » dont la directrice est Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, directrice de l'unité GDR3658, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, délégation de signature est donnée à Mme Nadine BUSSON et à Mme Marjorie TOLMONT, Gestionnaires à l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie des Insectes », aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC150516DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 28 septembre 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

**DEC152197dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno SCAILLET, directeur de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SCAILLET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno SCAILLET, directeur de l'unité UMR7327, à l'effet de signer, au nom du délégué



régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SCAILLET, délégation de signature est donnée à Mme Fatima LAGGOUN, Directrice de recherche et à Mme Marie-Noëlle PAILHES, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SCAILLET, de Mme Fatima LAGGOUN et de Mme Marie-Noëlle PAILHES, délégation de signature est donnée à M. Olivier GAUDEFROY, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et dont le montant est inférieur à 5 000 €uros HT.

## **Article 4**

La décision n° DEC150494DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 octobre 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

DEC152193dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Nadine BUSSON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie chimique » - MediaTEC,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie chimique » - MediaTEC, dont la directrice est Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nadine BUSSON, Assistante-Ingénieure et gestionnaire à l'UMR7261, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine BUSSON, délégation est donnée à Mme Marjorie TOLMONT, Technicienne de classe normale et gestionnaire à l'UMR7261, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n°DEC142817DR08 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 28 septembre 2015

La directrice d'unité  
Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY

DEC152206dr08

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GUINET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur est M. Xavier BONNET ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe GUINET, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GUINET, délégation est donnée à M. Charles-André BOST, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GUINET et de M. Charles-André BOST, délégation est donnée à Mme Pascale PEYROL HALLEE, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GUINET, de M. Charles-André BOST et de Mme Pascale PEYROL HALLEE, délégation est donnée à Mme Delphine BONNET, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> pour les ordres de missions sans frais et les bons de commandes d'un montant maximal de 500 €uros HT.

#### **Article 5**

La décision n° DEC142872DR08 du 02 décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

#### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chizé, le 14 octobre 2015

Le directeur d'unité  
Xavier BONNET

**DEC152204dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Xavier BONNET, directeur de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant création de l'unité UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur est M. Xavier BONNET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier BONNET, directeur de l'unité UMR7372, à l'effet de signer, au nom du délégué



régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier BONNET, délégation de signature est donnée à M. Christophe GUINET, Directeur de recherche, à M. Charles-André BOST, Directeur de recherche, et à Mme Pascale PEYROL HALLEE, Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier BONNET, de M. Charles-André BOST et de Mme Pascale PEYROL HALLEE, délégation de signature est donnée à Mme Delphine BONNET, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> pour les bons de commande d'un montant maximal de 500 €uros HT.

## **Article 4**

La décision n° DEC150485DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 octobre 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC152198DR08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Fatima LAGGOUN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SCAILLET ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Fatima LAGGOUN, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatima LAGGOUN, délégation est donnée à Mme Marie-Noëlle PAILHES, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatima LAGGOUN et de Mme Marie-Noëlle PAILHES, délégation est donnée à M. Olivier GAUDEFROY, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et dont le montant est inférieur à 5 000 €uros HT.

### **Article 4**

La décision n° DEC142829DR08 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 octobre 2015

Le directeur d'unité  
Bruno SCAILLET

**DEC152038DR11**

**Décision portant délégation de signature à M. Lionel BERT-ERBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans un intérêt de service, l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Jean KARYOTAKIS ;

**Vu** la décision DEC151636IN2P3 du 20 juillet 2015 portant nomination de M. Giovanni LAMANNA aux fonctions de directeur de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL IE1C CNRS, responsable administratif du LAPP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL, délégation est donnée à Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, IRHC CNRS, responsable projets et stratégie au LAPP aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL et de Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, délégation est donnée à Mme Sylvie ROSIER LEES, DR1 CNRS, responsable RH et services du LAPP aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL de Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX et de Mme Sylvie ROSIER LEES, délégation est donnée à Mme Edwige TOURNEFIER, DR2 CNRS, responsable enseignement supérieur et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 18 septembre 2015

Le Directeur d'Unité  
Giovanni LAMANNA

DEC152237DR11

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans un intérêt de service l'unité UMR5819 intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM), dont le directeur par intérim est M. Frédéric CHANDEZON et le directeur adjoint par intérim est M. Yoann ROUPIOZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric CHANDEZON, directeur par intérim de l'unité UMR5819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHANDEZON, délégation de signature est donnée à M. Yoann ROUPIOZ, CR CNRS, directeur-adjoint par intérim, et à Mme Joëlle PAPARELLA, TCS CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC150482DR11 du 5 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 octobre 2015

Le délégué régional  
Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



## **DEC152199DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMR7289 intitulée Institut de Neurosciences de la Timone, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7289, intitulée « Institut des neurosciences de la Timone », dont le directeur est Guillaume MASSON ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMR7289, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Guillaume MASSON**, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle PELLEGRIN, ASI, Mme Joëlle DADOUN, AI et à Mme Véronique ESPOSITO, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC130873DR12 du 08/03/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 octobre 2015

Le délégué régional  
Younis HERMES

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **DEC152151DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Hélène VICQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille**

### **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7373, intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, dont le directeur est M. Bruno TORRESANI ;

**Vu** la décision DEC151773INSMI du 24 juillet 2015 portant nomination de Mme Raphaële HERBIN, directrice par intérim de l'unité UMR7373, intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hélène VICQ, IR, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

La directrice d'unité

Raphaèle HE

## **DEC152150DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Raphaèle HERBIN, directrice par intérim de l'unité UMR7373 intitulée Institut de mathématiques de Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7373, intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, dont le directeur est M. Bruno TORRESANI ;

**Vu** la décision DEC151773INSMI du 24 juillet 2015 portant nomination de Mme Raphaèle HERBIN, directrice par intérim de l'unité UMR7373, intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Raphaèle HERBIN, directrice par intérim de l'unité UMR7373, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Raphaèle HERBIN**, délégation de signature est donnée à Mme Anne PICHON, Professeur, M. Michel BOILEAU, Professeur, et Mme Hélène VICQ, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC151792DR12 du 1<sup>er</sup> septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

Le délégué régional  
Younis HERMES

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **DEC152200DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Lounès TADRIST, directeur de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7343, intitulée «Institut universitaire des systèmes thermiques industriels», dont le directeur est Lounès TADRIST ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Lounès TADRIST, directeur de l'unité UMR7343, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Lounès TADRIST**, délégation de signature est donnée à Mme Ariane BUNEL-JOURDAN, IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC140482DR112 du 28 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

Le délégué régional  
Younis HERMES

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



## DEC152201DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Ariane BUNEL JOURDAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7343 intitulée *Institut universitaire des systèmes thermiques industriels*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7343, intitulée «Institut universitaire des systèmes thermiques industriels», dont le directeur est Lounès TADRIST ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *Mme Ariane BUNEL JOURDAN, Chargée d'administration, IE1C*, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

Le directeur d'unité

Lounès TAD

## **DEC152207DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Pellegrin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7289 intitulée Institut de Neurosciences de la Timone**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7289, intitulée « Institut des neurosciences de la Timone », dont le directeur est Guillaume MASSON ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Pellegrin, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 octobre 2015

Le directeur d'unité  
Guillaume MASSON

## **DEC152208DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric LEBON, directeur de l'unité UPR7051 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 7051, intitulée «Laboratoire de mécanique et d'acoustique», dont le directeur est Frédéric LEBON ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric LEBON, directeur de l'unité UPR7051, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric LEBON**, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie FAVRETTO-CRISTINI, CR1, et à Mme Brigitte MOUROT, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision DEC120698DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

Le délégué régional  
Younis HERMES

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **DEC152209DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie FAVRETTO-CRISTINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR7051 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 7051, intitulée «Laboratoire de mécanique et d'acoustique», dont le directeur est Frédéric LEBON ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nathalie FAVRETTO-CRISTINI, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie FAVRETTO-CRISTINI, délégation est donnée à Mme Brigitte MOUROT, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

Le directeur d'unité  
Frédéric LEBON



DEC152261DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Joseph GRIL, directeur de l'unité GDR3544, intitulée Sciences du bois, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC120062DSI du 29 février 2012, portant création de l'unité GDR3544 intitulée *Sciences du bois*, dont le directeur est M. Joseph GRIL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Joseph GRIL, directeur de l'unité GDR3544 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph GRIL, délégation de signature est donnée à Mme Annarella REMERCIARO, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC142538DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

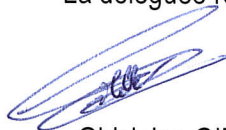
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO

DEC152266DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Stéphane PAGANO, directeur de l'unité UMR5508 intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5508 intitulée *Laboratoire de mécanique et génie civil*, dont le directeur est M. Stéphane PAGANO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane PAGANO, directeur de l'unité UMR5508 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane PAGANO, délégation de signature est donnée à M. Frédéric DUBOIS, IR, à Mme Sandrine BARDET, MCF, et à Mme Annarella REMERCIARO, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC150057DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 15 septembre 2015.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL  
AUX DIRECTEURS D'UNITES

**Directeur d'unité : LMGC UMR 5508**

NOM : PAGANO Stéphane

Spécimen de signature

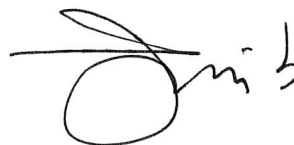


**En cas d'empêchement** (3 personnes maximum)

1) NOM: DUBOIS -Frédéric

Spécimen de signature

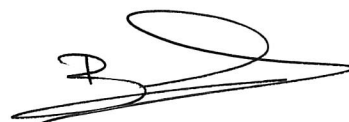
GRADE : IR



2) NOM : BARDET Sandrine

Spécimen de signature

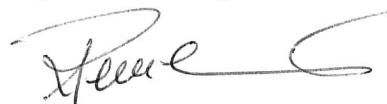
GRADE : MCF



3) NOM : REMERCIARO Annarella

Spécimen de signature

GRADE : IE



## ANNEXE 2

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE  
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES  
SOUS SON AUTORITE**

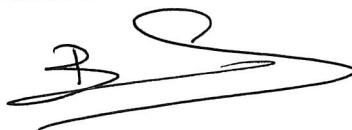
Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : BARDET Sandrine

GRADE : MCF

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directrice adjointe

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM : DUBOIS Frédéric

GRADE : IR

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :

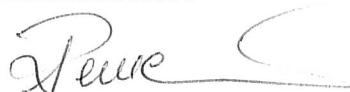


3) NOM : REMERCIARO Annarella


GRADE : IE

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administratrice

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité



DEC152144DR13

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne DEBANT, directrice de l'unité UMR5237 intitulée Centre de recherche de biochimie macromoléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5237 intitulée *Centre de recherche de biochimie macromoléculaire*, dont la directrice est Mme Anne DEBANT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne DEBANT, directrice de l'unité UMR5237 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne DEBANT, délégation de signature est donnée à M. Serge ROCHE, DR INSERM, à M. Michel MOREAU, AI CNRS, à M. Ghislain MASMEJEAN, AI CNRS et à M. Yvan BOUBLIK, IR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC150128DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL  
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

**Directeur d'unité :**

NOM : DEBANT Anne

Spécimen de signature



**En cas d'empêchement** (3 personnes maximum)

1) NOM : ROCHE Serge  
GRADE : DR INSERM

Spécimen de signature



2) NOM : MOREAU Michel  
GRADE : AI CNRS

Spécimen de signature



3) NOM : MASMEJEAN Ghislain  
GRADE : AI CNRS

Spécimen de signature



4) NOM : BOUBLIK Yvan  
GRADE : IR CNRS

Spécimen de signature



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE  
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES  
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

- 1) NOM : BOUBLIK Yvan  
GRADE : IR CNRS  
FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint Opérationnel

**SPECIMEN DE SIGNATURE :**



- 2) NOM : ROCHE Serge  
GRADE : DR INSERM  
FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint

**SPECIMEN DE SIGNATURE :**



Le Directeur d'Unité  
Anne DEBANT



DEC152025DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier GIMENEZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3645, intitulée Ecologie Statistique ;**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3645, intitulée, *Ecologie Statistique*, dont le directeur est M. Olivier GIMENEZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Véronique HANIN, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique HANIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Marguerite NGUYEN-PLATON, Responsable du service gestion ;

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur d'unité

Olivier GIMENEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

DEC152180DR13

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne DEBANT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5237, intitulée Centre de recherche de biochimie macromoléculaire ;**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5237, intitulée *Centre de recherche de biochimie macromoléculaire*, dont la directrice est Mme Anne DEBANT ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yvan BOUBLIK, Directeur Adjoint Opérationnel, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan BOUBLIK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Serge ROCHE, Directeur Adjoint ;

##### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> Octobre 2015

La directrice d'unité

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Debant', with a small flourish at the end.

Anne DEBANT

## **DEC152239DAJ**

Décision donnant délégation de pouvoir à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

### **DECIDE :**

**Art. 1er** – En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées, aux fins de signer :

- tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre et des marchés subséquents conclus par le CNRS en sa qualité de centrale d'achat pour ses besoins propres et ceux des établissements bénéficiaires pour la réalisation de prestations de services IT et d'hébergement ;
- tous les actes et conventions conclus entre le CNRS, la société titulaire de l'accord-cadre et les établissements usagers de la centrale pour l'acquisition de prestations de services IT et d'hébergement.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC151991DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre GUILLOT, directeur de l'unité mixte de recherche n°5258, intitulée Laboratoire du Futur (LOF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'UMR5258, intitulée « Laboratoire du futur », dont le directeur est Patrick Maestro ;

**Vu** la décision n° DEC150579INC du 24 février 2015 portant cessation de fonctions de M. Patrick Maestro et nomination de M. Pierre Guillot, directeur par intérim de l'UMR5258, intitulée « Laboratoire du futur » ;

**Vu** la décision n° DEC151865INC du 3 septembre 2015 portant nomination de M. Pierre Guillot, directeur de plein exercice de l'UMR5258, intitulée « Laboratoire du futur » ;



## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre GUILLOT, directeur de l'UMR5258, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUILLOT, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie KELLAY, Technicienne de la recherche et Mme Céline Stchogoleff, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC151272DR15 du 27 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> août 2015.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 octobre 2015

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

**DEC151207DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry Corrège pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5805, intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant Prolongation de l'UMR5805, intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC), dont le directeur est Antoine Grémare ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry Corrège, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Corrège, délégation est donnée à Mme Magalie Baudrimont, Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Corrège et de Mme Magalie Baudrimont, délégation est donnée à Mme Sandrine Fernandez-Sanchez-Camins, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 6 octobre 2015

Le directeur d'unité

Antoine Grémare

DEC151206DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Antoine Grémare, directeur de l'UMR 5805, intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant Prolongation de l'UMR 5805, intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC), dont le directeur est Antoine Grémare ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Antoine Grémare, directeur de l'UMR 5805, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Grémare, délégation de signature est donnée à M. Thierry Corrège, Professeur, Mme Magalie Baudrimont, Professeure, Mme Sandrine Fernandez-Sanchez-Camins, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

## **Article 6**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 octobre 2015

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

DEC152295DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent Bordes, directeur par intérim de la FR2952 intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de la FR2952, intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA) dont le directeur est M. Alain Graciaa ;

**Vu** la décision DEC152006INSMI du 24 septembre 2015 portant cessation de fonctions de M. Alain Graciaa et portant nomination de M. Laurent Bordes, directeur par intérim de la FR2952 intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA) ;



## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Bordes, directeur par intérim de la FR2952 IPRA, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Bordes, délégation de signature est donnée à Mme Chantal Blanchard, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC130334DR15 du 30 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 20 octobre 2015

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

DEC152296DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Chantal Blanchard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR2952 intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de la FR2952, intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA) dont le directeur est M. Alain Graciaa ;

**Vu** la décision DEC152006INSMI du 24 septembre 2015 portant cessation de fonctions de M. Alain Graciaa et portant nomination de M. Laurent Bordes, directeur par intérim de la FR2952 intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Chantal Blanchard, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La décision n° DEC130335DR15 du 30 janvier 2013 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 21 octobre 2015

Le directeur d'unité

Laurent Bord

DEC152260DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Patrick Blanco, Mme Annie Muniesa, M. Vincent Pitard et M. Thomas Pradeu pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5164 intitulée Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation (CIRID)**

#### **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°5164, intitulée « Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation » (CIRID) et nommant M. Jean-François Moreau, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC151989INSB portant cessation de fonctions de M. Jean-François Moreau et portant nomination de Mme Julie Dechanet-Merville, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5164 intitulée « Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation » (CIRID) ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick BLANCO, Professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BLANCO, délégation est donnée à Mme Annie MUNIESA, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BLANCO et de Mme Annie MUNIESA, délégation est donnée à M. Vincent PITARD, Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BLANCO, de Mme Annie MUNIESA et de M. Vincent PITARD, délégation est donnée à M. Thomas PRADEU, Chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 5**

La décision DEC111881DR15 du 10 juin 2011 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 7**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

### **Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 15 octobre 2015

La directrice d'unité

Julie Dechanet



DEC152236DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Julie Dechanet-Merville (directrice) de l'unité mixte de recherche n°5164 intitulée « Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation » (CIRID), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°5164, intitulée «Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation» (CIRID) et nommant M. Jean-François Moreau, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC151989INSB portant cessation de fonctions de M. Jean-François Moreau et portant nomination de Mme Julie Dechanet-Merville, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5164 intitulée « Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation » (CIRID) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Julie Dechanet-Merville, directrice de l'UMR5164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie Dechanet-Merville, délégation de signature est donnée à M. Patrick Blanco, Professeur, Mme Annie Muniesa, Assistant ingénieur, M. Vincent Pitard, Ingénieur de recherche et M. Thomas Pradeu, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC111879DR15 du 10 juin 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 5**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 octobre 2015

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

DEC152235DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Karime Belabas et Mme Pauline Raout pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°5251, intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), dont le directeur est Jean-Marc Couveignes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Karim Belabas, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karim Belabas, délégation est donnée à Mme Pauline Raout, Administratrice aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La décision DEC150041DR15 du 8 janvier 2015 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

### **Article 5**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 octobre 2015

Le directeur d'unité

Jean-Marc Co

DEC152230DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Couveignes, directeur de l'unité mixte de recherche n°5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°5251, intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), dont le directeur est Jean-Marc Couveignes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Couveignes, directeur de l'UMR5251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Couveignes, délégation de signature est donnée à M. Karim Belabas, Professeur et Pauline Raout, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC150040DR15 du 8 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Fait à Talence, le 14 octobre 2015

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan



DEC152182DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Kellay et Mme Céline Stchogoleff pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5258, intitulée Laboratoire du Futur**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant Prolongation de l'UMR5258, intitulée Laboratoire du futur, dont le directeur est Patrick Maestro ;

**Vu** la décision n° DEC150579INC du 24 février 2015 portant cessation de fonctions de M. Patrick Maestro et nomination de M. Pierre Guillot, directeur par intérim de l'UMR5258, intitulée Laboratoire du futur ;

**Vu** la décision n° DEC151865INC du 3 septembre 2015 portant nomination de M. Pierre Guillot, directeur de plein exercice de l'UMR5258, intitulée Laboratoire du futur ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nathalie Kellay, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Kellay, délégation est donnée à Mme Céline Stchogoleff, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

La décision n°DEC151273DR15 du 27 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> août 2015.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 9 octobre 2015

Le directeur d'unité  
Pierre Guillot

DEC152327DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Marion Del Sol, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, dont le directeur est Philippe Pierre ;

**Vu** la décision DEC141674INSHS du 02 juillet 2014 portant nomination de Marion Del Sol aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe ;

**DECIDE :**

## Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Marion Del Sol, directrice de l'unité UMR6262, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion Del Sol, délégation de signature est donnée à Mme Maryline Boizard, maître de conférences des universités classe normale et Mme Catherine Quemener, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 octobre 2015

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La déléguée régionale

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Clh.' with a horizontal line extending from the end.

Clarisse DAVID

DEC152309DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno Bujoli pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation dont le directeur est Bruno Bujoli ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Serge Akoka, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe, M. Mohammed Boujtita, maître des conférences des universités classe normale, M. Sébastien Gouin, chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, M. Denis Jacquemin, professeur des universités et M. Jean-Michel Bouler, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 26 octobre 2015

Le directeur d'unité

Bruno BUJOLI



DEC152305DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Arnauld Leclerc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin, dont la directrice est Martine Mespoulet ;

**Vu** la décision DEC151538INSHS du 16 juillet 2015 portant cessation de fonctions de Mme Martine Mespoulet, directrice, et nomination de M. Arnauld Leclerc aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. David Imbert, ingénieur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 26 octobre 2015

Le directeur d'unité

Arnauld LECLERC

DEC152329DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Marion Del Sol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, dont le directeur est Philippe Pierre ;

**Vu** la décision DEC141674INSHS du 02 juillet 2014 portant nomination de Marion Del Sol aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryline Boizard, maître de conférences des universités classe normale et Mme Catherine Quemener, technicienne de classe normale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 octobre 2015

La directrice d'unité

Marion DEL SOL

DEC152307DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno Bujoli, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation dont le directeur est Bruno Bujoli ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno Bujoli, directeur de l'unité UMR6230, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Bujoli, délégation de signature est donnée à M. Serge Akoka, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe, M. Mohammed Boujtita, maître des conférences des universités classe normale, M. Sébastien Gouin, chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, M. Denis Jacquemin, professeur des universités et M. Jean-Michel Bouler, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 octobre 2015

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La déléguée régionale



Clarisse DAVID

DEC151738DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité n°6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est Bachir Bekka ;

**Vu** la décision DEC151249INSMI du 05 juin 2015 portant nomination de M. Florian Méhats aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Lalaonirina Rakotomanana, professeur des universités de 2<sup>e</sup> classe et Mme Chantal Halet, ingénieure d'études de 1<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret



## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 24 août 2015

Le directeur d'unité

Florian MEHATS

DEC152304DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Arnauld Leclerc, directeur de l'unité USR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin, dont la directrice est Martine Mespoulet ;

**Vu** la décision DEC151538INSHS du 16 juillet 2015 portant cessation de fonctions de Mme Martine Mespoulet, directrice, et nomination de M. Arnauld Leclerc aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin ;

**DECIDE :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Arnauld Leclerc, directeur de l'unité USR3491 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnauld Leclerc délégation de signature est donnée à M. David Imbert, ingénieur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 octobre 2015

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La déléguée régionale



Clarisse DAVID

DEC151736DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats, directeur de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité n°6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est Bachir Bekka ;

**Vu** la décision DEC151249INSMI du 05 juin 2015 portant nomination de M. Florian Méhats aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Florian Méhats, directeur de l'unité n°6625, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian Méhats, délégation de signature est donnée à M. Lalaonirina Rakotomanana, professeur des universités de 2<sup>e</sup> classe et Mme Chantal Halet, ingénieure d'études de 1<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Fait à Rennes, le 04 septembre 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC152262DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Boutin, directeur de l'unité UMS3702 intitulée Institut de Biologie de Lille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMS3702, intitulée Institut de Biologie de Lille, dont le directeur est M. Philippe Boutin ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Philippe Boutin, directeur de l'unité UMS3702 intitulée Institut de Biologie de Lille, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Nord-Pas de Calais  
et Picardie

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00  
F. 03 20 63 00 43



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Boutin, Directeur de l'Unité UMS 3702, la délégation de signature est donnée à Mme Audrey MANSUET, AI CNRS responsable du service de gestion financière et comptable, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et à :

1. Mme Régine Blanchet, T CNRS, pour les marchés et commandes relevant du 1. mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ;
2. Mme Francine Cluckers, T CNRS, pour ordres de mission ainsi que les bons de transport relevant du 2. mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>

## **Article 3**

La décision N° DEC151993DR18 du 1/09/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 19/10/2015

La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS

**DEC152149DR20**

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent COUNILLON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133017INSB du 20/12/2013 portant création de l'unité UMR7370, intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire (LP2M), dont le responsable est Jacques BARHANIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent COUNILLON, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COUNILLON, délégation est donnée à Mme Claudine BLIN, directrice de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COUNILLON et de Mme Claudine BLIN, délégation est donnée à Mme Noëlle VIARD, technicienne aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le

Le directeur d'unité

Jacques BARH.

**DEC152148DR20**

**Décision portant délégation de signature à M. Jacques BARHANIN, directeur de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 133017INSB du 20/12/2013 portant création de l'unité UMR7370, intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire (LP2M), dont le responsable est Jacques BARHANIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques BARHANIN, responsable de l'unité UMR7370, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BARHANIN, délégation de signature est donnée M. Laurent COUNILLON, professeur, Mme Claudine BLIN, directrice de recherche et Mme Noëlle VIARD, technicienne, par dérogation exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 133183DR20 du 18/11/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 29/09/15

La déléguée régionale  
Béatrice SAINT-CRICQ

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## DEC152294DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°DEC110653DAJ du 1<sup>er</sup> mars 2011 portant nomination de Mme Marine Forissier aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°DEC123119DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de Mme Julie Zeler aux fonctions de responsable du pôle Nouvelles Technologies, Responsabilités de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°DEC133134DAJ du 17 décembre 2013 portant nomination de Mme Gwendoline Joly-Jagot aux fonctions de responsable du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°DEC140736DAJ du 12 mars 2014 portant nomination de Mme Marie-Laure Bachelerie aux fonctions de responsable du pôle national de conservation des données et documents ;

**Vu** la décision n°DEC151866DAJ du 3 septembre 2015 portant nomination de Mme Johanna Michielin aux fonctions de responsable du pôle Secrétariat général du conseil d'administration de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°DEC152292DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de Mme Myriam Fadel, aux fonctions de directrice des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°DEC152294DAJ du 21 octobre 2015 portant cessation de fonction et nominations à la direction des affaires juridiques ;

### DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants :



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**a) En matière de précontentieux et contentieux :**

- Les décisions de rejet des recours administratifs préalables ;
- L'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice dirigées contre les personnes physiques à l'exception des actions pénales introduites contre des agents du CNRS autres que celles relatives aux infractions de presse ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;
- Les décisions relatives à la protection fonctionnelle prévues par les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

**b) En matière de dons et legs :**

Les actes consécutifs à l'acceptation des dons et legs dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

**c) En matière d'élections :**

Les actes relatifs à l'organisation et à l'exécution des différentes consultations nationales des personnels de l'établissement, ou des personnels intéressés par les activités de l'établissement, dans le cadre des instances du CNRS et du comité national de la recherche scientifique.

**d) En matière d'exécution contractuelle :**

L'ensemble des actes relatifs à l'exécution des conventions, notamment ceux relatifs à la mise en œuvre des clauses d'audit et de contrôle des comptabilités spéciales prévues par contrat, notamment de licence ou d'exploitation.

**e) En matière de conservation des données et documents :**

L'ensemble des actes attachés à la conservation des données et documents de l'établissement.

**Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Valérie Hospital, directrice adjointe des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Art. 3.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques et de Mme Valérie Hospital, directrice adjointe des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Marine Forissier, Mme Gwendoline Joly-Jagot, Mme Julie Zeler, Mme Johanna Michielin, Mme Nathalie Le Ba et à Mme Marie-Laure Bachelerie, à l'effet de signer au nom du président du CNRS les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 4.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2015



Alain Fuchs



**DEC152102DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** les projets de contrats de site de l'Université Paris-Est et l'Université Paris-Seine pour la période 2015-2019 et le projet de contrat de site de la Communauté d'Universités et d'Etablissements Hautes études Sorbonne arts et métiers pour la période 2014-2018 ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les contrats de site des Universités Paris-Est et Paris-Seine pour la période 2015-2019 ainsi que le contrat de site de la Communauté d'Universités et d'Etablissements Hautes études Sorbonne arts et métiers pour la période 2014-2018.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 octobre 2015

Alain Fuchs

**DEC152258DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Sinnou David, directeur des relations internationales à l'INSMI

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC152245DAJ du 31 août 2012 portant nomination de M. Sinnou David aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'Institut National des Sciences Mathématiques et leurs interactions (INSMI) en charge des relations internationales ;

**Vu** le projet de convention de création du Groupement de recherche international « Reaction-Diffusion Network in Mathematics and Biomedecine – ReaDinNet » ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Sinnou David, directeur adjoint scientifique, chargé des relations internationales de l'INSMI, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de création du groupement de recherche international « Reaction-Diffusion Network in Mathematics and Biomedecine – ReaDinNet ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2015

Alain Fuchs

## DEC152291DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Castoldi, délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 38 et 193 ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC152290DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de M. Nicolas Castoldi, délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS ;

### DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Nicolas Castoldi, délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités ;
- des décisions de création, de suppression d'unités ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des décisions de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, de rabais et de remise ou de ristourne dans les conditions fixées par l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, lorsqu'elles portent sur des créances du CNRS supérieures à 300 000 euros hors taxes ou lorsque ces créances ne sont pas nées de conventions de recherche comportant des clauses de valorisation, d'accords de licence ou de contrats d'exploitation ;
- de l'exercice des actions pénales dirigées contre les agents du CNRS en matière d'infractions de presse et d'atteinte aux biens commises à l'encontre de l'établissement ;



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

- des transactions lorsque leur montant est supérieur à 150 000 euros ou lorsqu'elles ne mettent pas fin à un litige concernant la négociation, l'exécution ou la résiliation d'une convention de recherche comportant des clauses de valorisation, d'accords de licence ou de contrats d'exploitation.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2015

  
Alain Fuchs

## DEC152220DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Dominique Guillemaud-Mueller, directrice adjointe scientifique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC105348DAJ du 6 janvier 2011 portant nomination de Mme Dominique Guillemaud-Mueller aux fonctions de directrice adjointe scientifique à l'IN2P3 ;

**Vu** le projet de convention portant création du laboratoire international associé « *Collaboration Scientifique RouManie – FrAnce* » (LIA COSMA) conclu entre l'Université de Bordeaux, l'Université Paris-Sud, l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, l'Université Caen Basse-Normandie, l'Université de Strasbourg, le grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL), *the Institutul national de Cercetare-dezvoltare pentru Fizicasi Inginerie Nucleara Horia Hulubei* (IFIN-HH) et le CNRS ;

### DECIDE :

**Art.1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à Mme Dominique Guillemaud-Mueller, directrice adjointe scientifique à l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA COSMA conclue entre l'Université de Bordeaux, l'Université Paris-Sud, l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, l'Université Caen Basse-Normandie, l'Université de Strasbourg, le GANIL, l'IFIN-HH et le CNRS.

**Art.2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le 14 octobre 2015

## DEC152130DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Dominique Massiot, directeur de l'Institut de chimie (INC)

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC131039DAJ du 2 avril 2013 portant cessation de fonctions et nomination du directeur de l'Institut de chimie (M. Dominique Massiot) ;

**Vu** le projet de convention portant création du laboratoire international associé (LIA) « *Chiral Nanostructures for Photonic Applications* » (CNPA) conclu entre l'Université de Bordeaux, l'Institut polytechnique de Bordeaux, *the Kumamoto University, the Kyoto University* et le CNRS ;

### DECIDE :

**Art.1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Dominique Massiot, directeur de l'INC, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA CNPA conclue entre l'Université de Bordeaux, l'Institut polytechnique de Bordeaux, *the Kumamoto University, the Kyoto University* et le CNRS.

**Art.2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2015



DEC152035INP

**Décision portant modification de l'implantation et de la délégation de rattachement du GDR2971 intitulé « Nanosciences dans le Grand Sud-Ouest (C'Nano GSO) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC140017DGDS en date du 13 janvier 2014 portant renouvellement du groupement intitulé « Nanosciences dans le Grand Sud-Ouest » ;

**Vu** la décision DEC151397INP en date du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Xavier Bouju aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche GDR2971 intitulé « Nanosciences dans le Grand Sud-Ouest (C'Nano GSO) » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2015,

- la délégation de rattachement du GDR susvisé est :  
DR14 – Délégation Midi-Pyrénées
  
- Et son implantation est la suivante :  
UPR8011 - Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales (CEMES)  
CNRS  
29 rue Jeanne Marvig  
BP 94347  
31055 TOULOUSE CEDEX 4

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président  
Alain FUCHS



DEC151663INSIS

**Décision portant création de la formation de recherche en évolution FRE3723 intitulée « Laboratoire de mécanique de Lille »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8107 intitulée «Laboratoire de mécanique de Lille (LML) » et nommant M. Olivier Coutier-Delgosha, directeur de cette unité ;

**Vu** la circulaire n°00-0008 DCAJ du 10 janvier 2000 relative aux formations de recherche en évolution (FRE) ;

**Vu** l'accord de l'Université des Sciences et Techniques de Lille, de l'École Centrale de Lille, et de l'École Nationale des Arts et Métiers ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création et objet**

Il est créé, une formation de recherche en évolution (FRE3723) intitulée « Laboratoire de mécanique de Lille (LML) », issue de l'UMR8107, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour une durée de 2 ans. La FRE a pour objet de gérer la période transitoire et de faciliter la transformation de l'UMR8107.

Institut concerné : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS)

Délégation en charge de la gestion de la FRE : Nord-Pas-de-Calais et Picardie (DR 18)

Sections d'évaluation du Comité national de la recherche scientifique : 9, 10

## **Article 2 : Nomination des responsables de la FRE3723**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, M. Olivier Coutier-Delgosha, professeur des Universités, Arts et Métiers Paritech Centre Lille, est nommé responsable de la FRE3723 pour la durée mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC152133DR04

## **Décision relative au tarif des produits de la direction déléguée à la formation pour les entreprises**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121623DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC140810DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les tarifs H.T. des stages proposés par direction déléguée à la formation pour les entreprises, sont fixés selon le barème joint en annexe. Conformément à la réglementation en vigueur, ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA. Ces tarifs valent en cas de duplication des stages.

#### **Article 2 :**

1) Une réduction de 20% est consentie aux agents inscrits par les laboratoires du CNRS (avec bon de commande CNRS).

2) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 16088 et 16089, formations complémentaires, ou leurs duplications, un tarif de 1600 € s'applique.

3) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 16056 et 16216, formations complémentaires, ou leurs duplications, un tarif de 1400 € s'applique.

4) Pour les formations non spécifiques de « Risque chimique » sous la responsabilité scientifique et pédagogique de l'unité « Prévention du risque chimique » (UPS 831), le tarif de base est de 180 € / heure / intervenant ; une ristourne de 50 % étant accordée pour les structures sous tutelle CNRS ou universitaire, formation initiale, soit 90 € / heure / intervenant. Les frais de mission sont facturés en sus.

5) Pour les formations spécifiques de « Risque chimique thématique » sous la responsabilité scientifique et pédagogique de l'unité « Prévention du risque chimique » (UPS 831), le tarif de base est de 360 € / heure / intervenant ; une ristourne de 50 % étant accordée pour les structures sous tutelle CNRS ou universitaire, soit 180 € /

heure / intervenant, avec un supplément de 60 € / heure / intervenant pour les visites préalables aux formations. Les frais de mission sont facturés en sus.

6) Lorsqu'un client inscrit 3 ou 4 salariés au même stage, une ristourne de 5% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 3 ou 4 salariés.

7) Lorsqu'un client inscrit 5 ou 6 salariés au même stage, une ristourne de 10% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 5 ou 6 salariés.

8) Lorsqu'un client inscrit au moins 7 salariés au même stage, une ristourne de 20% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 7 salariés (ou plus).

9) Lorsqu'un client inscrit au moins 7 salariés à un stage d'expérimentation animale niveau concepteur ou opérateur (quel que soit le stage parmi la liste des stages référencés 16162, 16153, 16155, 16157, 16156, 16159, 16152, 16164, 16144 ou leurs duplications) une ristourne de 20% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce(s) stage(s) des 7 salariés (ou plus).

10) Les mêmes ristournes que celles prévues aux articles 6, 7 et 8 ci-dessus s'appliquent lorsqu'un pôle de compétitivité ou un réseau professionnel dans le cadre d'une convention spécifique inscrit ou fait inscrire à un même stage plusieurs stagiaires employés par ses sociétés membres.

11) A titre exceptionnel, une promotion pourrait être lancée à une partie de la clientèle. Par exemple, afin de fidéliser les meilleurs clients, une ristourne pourrait leur être proposée sur quelques places vacantes pour des stages démarrant à court terme.

12) Lorsqu'un client se désiste moins de 15 jours avant la date de début d'un stage sans raison majeure (certificats de maladie...), une pénalité de 50% du coût d'inscription correspondant aux frais engagés s'applique.

13) Lorsqu'un stagiaire a débuté une formation, la totalité des frais d'inscription sera facturée à son employeur même s'il s'absente une partie de la formation.

### **Article 3 :**

Cette décision abroge la décision tarifaire du 21 octobre 2014 fixant les tarifs des stages de CNRS Formation Entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La présente décision s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Article 4 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 29 septembre 2015

P/ le Président et par délégation  
La déléguée régionale,  
Véronique DEBISSCHOP

Code Stage	Titre du stage	Tarif (euros)
16002	Cryogénie : niveau ingénieur	1 700 €
16004	Bases statistiques et tests d'hypothèses avec R	1 000 €
16006	Analyse statistique des données de grande dimension et massives (big data)	750 €
16008	LiDAR : initiation au traitement des données et à l'interprétation archéologique	720 €
16009	Les systèmes multi-agents : concepts et pratique NETLOGO	650 €
16010	L'essentiel d'UML : Unified Modeling Language	400 €
16011	Prospective et géomatique : construction de scénarios et usages de modèles spatiaux	900 €
16012	Cartographie : SIG et sémiologie graphique	450 €
16013	Photographies aériennes par cerf-volant et ballon captif : prise de vue, géoréférencement et photogrammétrie	720 €
16014	SIG et archéologie : utilisation du logiciel libre QGIS pour le traitement de données archéologiques spatialisées	720 €
16016	Relevés de terrain pour l'archéologie : topographie, GPS et SIG	840 €
16017	SIG et archéologie : utilisation d'ArcGIS (ArcView) pour le traitement des données archéologiques spatialisées	720 €
16018	Initiation aux SIG et prise en main du logiciel QGIS	900 €
16019	GRASS, QGIS-QuantumGIS : initiation aux SIG du monde libre	900 €
16020	Relevés de terrain en cours d'eau et SIG : du terrain à la carte	720 €
16021	Fortran base	975 €
16022	Fortran avancé	1 300 €
16023	Fortran 2003	975 €
16024	Le langage C	1 650 €
16025	TORQUE, MAUI : mise en place d'un environnement d'exploitation libre et opensource sur plate-forme de calcul intensif	1 145 €
16026	OpenMP	975 €
16027	MPI	1 480 €
16028	MPI / OpenMP	1 750 €
16030	Hybride MPI / OpenMP	800 €
16034	Transformée de Fourier, transformées en ondelettes et paquets d'ondelettes : théorie et applications en traitement de signal et en traitement d'image	1 800 €
16035	Métrologie temps-fréquences : des principes aux applications	500 €
16036	ZEMAX : initiation à la conception optique	950 €
16037	ZEMAX : perfectionnement pour plus d'efficacité	950 €
16039	Microfluidique et millifluidique : des outils haut débit pour la R et D en physico-chimie	1 400 €
16040	Chimie éco-compatible : milieux réactionnels, miniaturisation des procédés et flux continu	1 400 €
16041	La micro-nano technologie : introduction aux procédés	600 €
16043	Structure et réactivité de monosaccharides et glycoconjugués	1 200 €
16045	Ligations chimiosélectives sans métaux pour la synthèse de biomolécules	650 €
16046	Catalyse et environnement : mise en œuvre des matériaux catalytiques	1 850 €
16047	Synthèse éco-compatible de molécules chirales biologiquement actives	1 200 €
16048	EBSD et diffraction des rayons X - Corrélation entre la texture cristalline et la microstructure des matériaux	2 000 €
16050	Caractérisation de surface par spectroscopie de photoélectrons X : initiation à l'analyse des données	600 €
16051	Liposomes et nanoparticules lipidiques : fabrication, caractérisation et utilisation	1 900 €
16052	Matériaux et assemblages lipidiques pour la formulation - des lipides neutres aux tensioactifs solubles	2 000 €
16054	Microanalyse des solides par sonde ionique (SIMS)	2 050 €
16055	Microanalyse EDS	1 200 €
16056	Adsorption gazeuse et applications : caractérisation des matériaux et séparation ou stockage des gaz	1 100 €
16057	Initiation aux couplages de l'analyse thermogravimétrique avec la spectrométrie de masse	1 420 €
16058	Traitement d'images sous ImageJ et les nouveaux logiciels FIJI et ICY : bases conceptuelles et pratiques	1 280 €
16059	Microscopie dynamique et super-résolue : application aux virus et bactéries	1 500 €
16060	La microscopie de fluorescence : bases et nouveautés	2 000 €
16061	La tomographie électronique : théorie et pratique	1 500 €
16062	Analyse d'images automatisée avec ImageJ et ICY	1 050 €
16063	Atelier de microscopie confocale	1 600 €
16064	Aspects fondamentaux de la microscopie électronique en transmission	1 600 €
16065	Microscopie électronique en transmission appliquée à la science des matériaux : module 1	1 850 €

Code Stage	Titre du stage	Tarif (euros)
16066	MET : techniques de préparation des échantillons de matériaux massifs et divisés	1 600 €
16067	Microscopie électronique en transmission pour la biologie cellulaire	1 750 €
16068	Microscopie électronique en transmission appliquée à la science des matériaux : module 2	2 500 €
16071	Chromatographie en phase supercritique analytique et préparative (chimie verte)	900 €
16073	Chromatographie en phase gazeuse	2 205 €
16074	Chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse	1 820 €
16075	Maintenance en chromatographie liquide, maintien des performances instrumentales	1 680 €
16076	Spectroscopie d'absorption dans l'infrarouge	1 680 €
16077	Microcalorimétrie et autres techniques de mesure d'interactions biologiques	1 300 €
16078	Spectroscopie de fluorescence : principes et applications pour l'étude des protéines	900 €
16079	Spectrométrie de masse pour le séquençage des peptides	1 500 €
16080	Analyse des isotopes stables organiques par spectrométrie de masse	1 420 €
16081	Analyse de molécules biologiques par spectrométrie de masse	2 000 €
16082	La spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique GC-MS et LC-MS : initiation	1 800 €
16083	La spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique - perfectionnement	1 500 €
16084	Analyse quantitative de gaz par spectrométrie de masse	2 300 €
16085	Fondamentaux de la spectrométrie de masse	2 000 €
16086	Le couplage GC-MS	1 800 €
16087	Le couplage LC-MS	1 800 €
16088	ICP-MS (niveau 1)	1 000 €
16089	ICP-MS (niveau 2 : l'analyse isotopique)	900 €
16090	Caractérisation des protéines par spectrométrie de masse dans le contexte de la protéomique	2 300 €
16091	Initiation à la RMN du solide	1 370 €
16092	L'imagerie par résonance magnétique	1 650 €
16093	Spectres RMN : acquisition, traitement et interprétation	1 800 €
16094	RMN pour la chimie et la biochimie : perfectionnement	1 800 €
16095	Spectrométrie de RMN liquide pour la chimie : analyse structurale	1 680 €
16096	Analyse structurale des peptides et protéines par RMN	1 680 €
16097	De la biologie moléculaire au génie génétique : théorie et pratique	1 550 €
16099	Le dichroïsme circulaire et ses applications en biochimie	900 €
16100	La cytométrie en flux	950 €
16102	Agents pathogènes et confinement de niveau 3	1 950 €
16103	Techniques innovantes de clonage d'ADN	800 €
16104	PCR quantitative en temps réel	1 850 €
16105	Métabolomique par chromatographie et spectrométrie de masse	1 800 €
16106	La culture de lignées cellulaires : obtention, manipulation, contrôle qualité, conservation, traçabilité	950 €
16107	Immunoprécipitation de la chromatine (ChIP)	1 400 €
16108	Imagerie du petit animal : évolution, potentiel, limites (avec TP)	1 800 €
16109	Cytométrie en flux : formation pratique au tri cellulaire	1 200 €
16110	Cytométrie en flux : formation pratique à l'analyse multicolore	850 €
16112	Elevage, comportement et transgénèse des poissons modèles poisson-zèbre et médaka	1 500 €
16113	Synthèse de peptides	1 400 €
16115	Détection des mycoplasmes dans les cultures cellulaires	450 €
16116	Hybridation in situ in toto : principes et méthodes	950 €
16117	Analyse bioinformatique des séquences nucléiques et protéiques	1 070 €
16118	Bioinformatique : perfectionnement dans la recherche de similitudes entre séquences et identification de caractéristiques biologiques	720 €
16119	Phylogénie moléculaire (Montpellier)	1 400 €
16120	Phylogénie moléculaire (Lyon)	1 400 €
16121	Utilisation des fonctionnalités du langage R pour l'analyse et l'interprétation de grands ensembles de données biologiques	900 €
16122	Bioinformatique pour le traitement de données de séquençage (NGS)	1 600 €
16123	Formation aux plans d'expérience	1 600 €
16124	Interactions contenu / contenant	1 200 €
16125	Plateforme, mutualisation d'instruments scientifiques (mi-lourds) : création et développement d'un service	1 280 €
16126	Le risque chimique : connaissance et prévention Niveau 1	800 €

Code Stage	Titre du stage	Tarif (euros)
16127	Le risque chimique CMR	400 €
16128	SGH / CLP : classification et étiquetage des produits chimiques dangereux et la fiche de données de sécurité	600 €
16129	Le risque chimique : connaissance et prévention Niveau 2	1 000 €
16130	Procédés cristallographiques d'orientation des monocristaux	1 100 €
16132	Atelier de cytométrie	1 200 €
16134	Spectrométrie de masse FT-Orbitrap : principes et applications	800 €
16135	Cristallographie des rayons X appliquée à l'étude structurale des protéines - initiation	700 €
16136	Qualité de l'air : des sources aux impacts	650 €
16138	Magnéto-transport du graphène sous champ magnétique intense	1 750 €
16140	Métallurgie : structures, propriétés et caractérisation	900 €
16142	Contrôles sanitaires et transferts d'embryons	1 300 €
16144	Transport d'animaux	600 €
16145	SEC-MALS appliqué aux protéines	450 €
16146	Ultracentrifugation analytique et sédimentation des particules	800 €
16147	Fouille de données et analyses NGS avec le langage R	1 440 €
16148	Analyse avancée de séquences	1 200 €
16150	Microscopie à balayage double faisceaux (FIB / SEM) : un outil analytique	2 500 €
16151	Traitements thermo-chimiques de cémentation et nitruration	1 050 €
16152	Formation spécifique destinée aux personnes réalisant des procédures expérimentales sur modèle rongeur (ancien niveau 2)	1 280 €
16153	Formation spécifique destinée aux personnes concevant des procédures expérimentales sur modèle rongeur (ancien niveau 1)	1 900 €
16155	Formation spécifique destinée aux personnes concevant des procédures expérimentales sur modèle rongeur (ancien niveau 1)	1 900 €
16156	Formation spécifique destinée aux personnes concevant des procédures expérimentales et des projets sur modèles primates non humains (ancien niveau 1)	1 900 €
16157	Formation spécifique destinée aux personnes réalisant des procédures expérimentales sur modèle rongeur (ancien niveau 2)	1 280 €
16159	Formation spécifique destinée aux personnes réalisant des procédures expérimentales sur modèle rongeur (ancien niveau 2)	1 280 €
16162	Formation spécifique destinée aux personnes concevant des procédures expérimentales et des projets sur modèles aquacoles (ancien niveau 1)	1 900 €
16164	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux - Spécialisation chirurgicale	1 300 €
16165	Analyse fonctionnelle chez la souris : intérêt du phénotypage standardisé	1 700 €
16166	Cryo-microscopie électronique : bases et nouveautés, les caméras à détection directe	800 €
16168	Electroanalyse appliquée : contrôle, environnement, agroalimentaire, bioanalyse	1 420 €
16170	Bio-ingénierie de surface : applications biopuces, biocapteurs, bioadhésion, nanomédecine	1 820 €
16172	Enzymes : biocatalyse appliquée au diagnostic, à la synthèse et à la biotransformation	1 920 €
16177	Optique adaptative : les fondamentaux	1 300 €
16178	Microanalyse élémentaire des solides par microsonde électronique	1 890 €
16180	LiDAR : traitement avancé des données et interprétation archéologique	670 €
16181	Diffraction des rayons X sur monocristaux appliquée aux molécules organiques et organométalliques	550 €
16190	Electrophysiologie : initiation	1 000 €
16192	Initiation à l'analyse thermogravimétrique	810 €
16198	Introduction à la diffraction des rayons X sur poudres	400 €
16201	Robotics Operating System : introduction	1 500 €
16202	Archéobotanique : méthodes et applications	500 €
16203	Primatologie générale	1 500 €
16204	Eclairage et ambiances visuelles	1 100 €
16205	LED, OLED et autres sources de lumière artificielle	1 100 €
16206	Micro-spectroscopie Raman	1 350 €
16207	Circuits hyperfréquences : conception, mesure et mise en oeuvre pratique	1 600 €
16208	Analyse thermique par ATD, DSC ou ATG	1 250 €
16209	Du gène à la protéine	1 550 €



Code Stage	Titre du stage	Tarif (euros)
16210	Cristallisation : criblage des phases et des conditions de cristallisation	1 900 €
16213	Installateurs de réseaux FTTH	1 350 €
16216	Porosimétrie au mercure pour la caractérisation de matériaux poreux	450 €
16218	Fractionnement flux force et chromatographie d'exclusion stérique de colloïdes en milieu aqueux	1 300 €
16220	Ondes THz : génération, détection et applications	1 500 €
16224	Fibres d'amiante par MET et EDX	850 €
16227	Modélisation des systèmes complexes avec UML / SysML	900 €
16228	La qualité, outil de management et d'amélioration continue	700 €
16229	L'isolateur : un outil précieux pour travailler en microflore contrôlée	400 €
16232	Fabrication de batteries Li-ion : de la formulation à la fabrication de prototypes pré-industriels	2 500 €
16235	Robotique et génération de mouvement	1 500 €
16236	Impression 3D par CAO	850 €
16237	Systèmes embarqués critiques programmés avec SCADE	1 000 €
16238	Programmation des systèmes concurrents	1 100 €
16239	Cellules solaires photovoltaïques organiques et hybrides	1 500 €
16240	Pratique de la POO avec Java	1 000 €
16242	Diagnostic en archéologie préhistorique : reconnaissance des faciès chrono-culturels	770 €
16244	La cryoconservation : un outil pour la sauvegarde des lignées murines	1 500 €
16245	Extraction et analyse de bio-actifs des plantes (5 jours)	2 300 €
16246	Chromatographie en phase liquide à haute performance - perfectionnement	2 205 €
16247	Fabrication de nano-objets : formation pratique	1 300 €
16249	Verre : mise en forme à froid et tenue en service	800 €
16250	Web sémantique : exploitation du potentiel des données dans les organisations	800 €
16251	Valorisation agronomique de la biomasse : paramètres et critères de maturation d'un compost	550 €
16252	Cartographie et localisation simultanée par vision artificielle (vSLAM)	1 500 €
16253	Jeu vidéo : animation de personnages 3D	1 500 €
16256	Arduino pour le prototypage	700 €
16258	Circuits hyperfréquences : conception et mesure	1 000 €
16259	Imagerie du petit animal : évolution, potentiel, limites (sans TP)	1 300 €
16260	SGH / CLP : classification et étiquetage des produits chimiques dangereux	400 €
16262	Extraction et analyse de bio-actifs des plantes (4 jours)	1 600 €

DEC152334DR12

## Décision relative aux tarifs concernant l'accès à la plateforme ASUR de l'unité LP3 [UMR7341]

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 Juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° DEC140847DAJ du 28 Février 2014 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les tarifs du LP3 (UMR7341) concernant l'accès à la plateforme ASUR (TVA au taux en vigueur) sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis à la demi-journée d'utilisation de la plateforme ASUR.

Accès à la plateforme ASUR				
Tarifs	T1' Coût complet avec marge (10%)	T1 Coût complet	T2 Coût hors personnel permanent	T3 Coût hors personnel permanent et hors amortissement
La demi-journée (8h00-12h00) ou La demi-journée (13h00-17h00)	1 611	1 465	1 175	9
La journée (8h00-12h00 / 13h00-17h00)	3 223	2 930	2 350	17

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/11/2015.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>1</sup>.

Fait à Marseille, le 22/10/2015

Pour le président et par  
délégation,  
Le délégué régional  
Younis HERMES

---

<sup>1</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

**Décision relative aux tarifs d'hébergement de la station de primatologie, UPS 0846, intitulée « hébergement en chambres d'hôtes ».**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 Juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° DEC140847DAJ du 28 Février 2014 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs pour l'hébergement en chambres d'hôtes réalisé par la station de primatologie, UPS 0846, sont fixés selon le barème ci-dessous (Montants toutes taxes comprises). Ces tarifs sont établis par nuitée. Prestations exonérées de TVA.

<b>Hébergement en Chambres d'hôtes</b>		
<b>Type d'hébergement</b>	<b>T1 Coût complet</b>	<b>T2 Coût marginal</b>
<b>Hébergement en Chambre Par nuitée</b>	<b>61,66</b>	<b>47,29</b>
<b>Hébergement en Dortoir Par nuitée</b>	<b>10,33</b>	<b>6,98</b>

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 1/10/2015.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 1/10/2015

Pour le président et par  
délégation,  
Le délégué régional  
Younis HERMES

DEC152330DR01

**Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8113 intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (PVJ) ;

**Vu** la décision n° DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8113 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire de l'UMR8113 est renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit : le directeur d'unité et le directeur-adjoint ;
- 9 membres élus, répartis de la façon suivante :
  - 6 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
    - 2 dans le sous-collège des « directeurs de recherche » ;
    - 3 dans celui des « chargés de recherche » ;
    - 1 dans celui des doctorants.
  - 3 dans le collège des ITA ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 26 octobre 2015

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional

Pour le Délégué régional de la  
circonscription Paris - Villejuif du CNRS  
L'Adjointe au Délégué



Patrick MOUNAUD

Anne-Françoise DUVAL



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66



DEC151794DR01

**Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'UMR8224 intitulée « Europe orientale, balkanique et médiane »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à M. Patrick MOUNAUD, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (PVJ) ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR8224 ;

**Vu** la décision n°141516DR01 du 22 mai 2014 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8224,

**DECIDE :**

**Article 1 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus : 4 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs et 2 dans celui des ITA ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans, sauf pour les doctorants (2 ans), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 7 octobre 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrick MOUNAUD

Pour le Délégué régional de la  
circonscription Paris - Villejuif du CNRS  
L'Adjointe au Délégué



Anne-Françoise DUVAL



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

DEC152070DR01

## Décision portant création d'un conseil de service transitoire de la Délégation Paris-Villejuif (PVJ)

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°133009DR01 du 24 mars 2014 portant sur la composition du conseil de service au sein de la Délégation régionale Paris A ;

**Vu** la décision n°130796DR03 du 4 mars 2013 portant sur la composition du conseil de service de la Délégation Ile-de-France Est ;

**Vu** la décision n°151171DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (PVJ) ;

### DECIDE :

#### Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service transitoire au sein de la Délégation Paris-Villejuif à compter du 15 juillet 2015.

#### Article 2 : Composition

Le conseil de service transitoire comprend 12 membres :

- le Délégué régional : Monsieur Patrick Mounaud ;
- l'Adjointe au délégué régional : Madame Anne-Françoise Duval ;
- 7 membres élus titulaires:
  - Monsieur Jean-Paul Théologides ;
  - Monsieur Karim Ben Younes ;
  - Monsieur Paul-Amar Rabia ;
  - Madame Stéphanie Garriba ;
  - Monsieur Rachid Samiaa ;
  - Monsieur Julien Darbord ;
  - Madame Danièle Barbaray.

Membres élus suppléants :

- Madame Chantal Maillard ;
- Madame Sophie Haguenin ;
- Madame Nathalie Olivier ;
- Madame Amina Hocini ;
- Monsieur Renaud Riva.



Délégation Paris-Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66



- 3 membres nommés titulaires :
  - Monsieur François Kappeler ;
  - Madame Laurène de Beckers ;
  - Madame Cécile Aït-Kaci.

Membres nommés suppléants :

- Monsieur Richard Bullet ;
- Madame Emmanuelle Gilliard-Oger ;
- Madame Isabelle Ladegaillerie ;
- Monsieur Etienne Faure ;
- Madame Carole Gaillard

Le conseil de service transitoire de la Délégation Paris-Villejuif est composé des membres des conseils de services des Délégations régionales Paris A et Ile-de-France Est.

Ainsi, la durée initiale du mandat des membres élus et des membres nommés est prorogée jusqu'à l'élection et la nomination des nouveaux membres du conseil de service de la Délégation régionale Paris-Villejuif, courant 2016.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de service transitoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 22 septembre 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional



Patrick Mounaud

DEC152147DR04

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140810DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS portant création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de l'unité UMR9188 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9188.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend le directeur de l'unité, membre de droit, et 16 membres élus ou nommés répartis en 3 collèges :

- Le collège A des chercheurs et enseignants-chercheurs, composé de 8 membres : 6 élus et 2 nommés par le directeur de l'unité ;
- Le collège B des personnels IT et BIATSS, composé de 6 membres : 4 élus et 2 nommés par le directeur de l'unité ;
- Le collège C des personnels non-permanents composés de 2 membres élus.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> octobre 2015



Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSSCHOP



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC152013DR04

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9197  
intitulée Institut des Neurosciences Paris Saclay**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140810DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS portant création, à compter du 1er janvier 2015, de l'unité UMR9197 ;

**DECIDE :**

**Article 1·Création**

En application de la décision du 28 octobre susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9197.

**Article 2·Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- 1 membre de droit : le directeur d'unité
- 6 membres nommés par le directeur : les 3 responsables de département scientifique ou leurs représentants, le secrétaire général de l'unité et 2 personnels affectés sur un poste permanent.
- 12 membres élus répartis en 3 collèges :

Collège 1 : 4 membres titulaires représentant les chercheurs et enseignants chercheurs permanents (fonctionnaires et CDI) relevant du CNRS, de l'Université Paris-Sud et des organismes partenaires.

Collège 2 : 4 membres titulaires représentant les ITA ou BIATSS permanents (fonctionnaires et CDI) et non permanents (CDD) du CNRS, de l'Université Paris-Sud et des organismes partenaires.

Collège 3 : 4 membres titulaires représentant les personnels post-doctorants et doctorants.

Les membres titulaires peuvent avoir des membres suppléants.

### **Article 3- Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4- Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif sur Yvette, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Pour le président et par délégation,  
La Déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

**DEC152195DR04**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8578 intitulée Laboratoire de physique des gaz et des plasmas**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140810DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8578 à compter du 01/01/2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8578.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- membres de droit : le directeur d'unité et le directeur adjoint
- membres nommés : 4
- membres élus : 6 (3 ITA – ITRF, 3 chercheurs ou enseignants chercheurs).

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 octobre 2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

DEC152161DR04

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS3364 intitulée Ingénierie, Radioprotection, Sûreté et Démantèlement (IRSD)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140810DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** la décision DEC142131DGDS portant renouvellement de l'unité UPS3364 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS3364.

**Article 2 : Composition**

L'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSSCHOP



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**DEC152077INSIS**

**Décision portant modification de la décision DEC123202DGDS du 19 décembre 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées**

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC123202DGDS du 19 décembre 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment création de l'unité mixte de recherche (UMR7357) intitulée Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube) ;

**Vu** la décision DEC130471DAJ du 18 février 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Marzin aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes,

**Vu** la décision DEC130473DAJ du 18 février 2013 donnant délégation de signature à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes ;

**Vu** la décision DEC131431DAJ du 18 avril portant nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I),

**Vu** la décision DEC131432DAJ du 18 avril 2013 donnant délégation de signature à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs interactions ;

**Décide :**



**Art. 1.** – A l'article 1 de la décision DEC123202DGDS du 19 décembre 2012 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche UMR7357 intitulée Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les termes « Sections : 6, 7, 8, 9, 10, 28, 30, 19 » sont remplacés par les termes «Sections : 7, 8, 6, 9, 10, 28, 21, 19, 30».

**Art. 2.** - La présente décision prend effet à compter de la date de signature et sera publiée au Bulletin Officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Michel BIDOIT  
MARZIN  
Directeur de l'Institut des sciences  
des sciences  
de l'information et de leurs interactions

Jean-Yves  
Directeur de l'institut  
de l'ingénierie et  
des systèmes

**DEC151473DR06**

**Décision portant renouvellement du conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Géoressources – UMR 7359**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC140844DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité «Géoressources» ;

**Vu** la décision n° DEC130854DR06 du 11 mars 2013 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité Géoressources – UMR 7359 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Renouvellement**

Le conseil de laboratoire au sein de l'unité « Géoressources» – UMR7359 est renouvelé à mi-parcours du mandat de l'unité.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- les deux directeurs adjoints, membres de droit ;
- 11 membres élus;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée restante du mandat de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 24 juin 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe PIERI

## **DEC152215DR12**

**Décision approuvant le renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Marseille**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7326, intitulée « Laboratoire d'Astrophysique de Marseille » ;

**DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire est renouvelé au sein de l'unité UMR7326 à compter du 23 janvier 2012.

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 11 membres élus : 5 ITA/BIATOS, 4 chercheurs, 1 post-Doc, 1 doctorant ;
- 4 membres nommés : 2 ITA/BIATSS et 2 chercheurs.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 octobre 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Younis HERMES

## **DEC152214DR12**

**Décision approuvant le renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7286 intitulée Centre de Recherche en Neurobiologie-Neurophysiologie de Marseille**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7286, intitulée « Centre de Recherche en Neurobiologie-Neurophysiologie de Marseille » ;

**DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire est renouvelé au sein de l'unité UMR7286 à compter du 22 mars 2012.

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 9 membres élus : 5 représentants du collège des chercheurs/enseignants-chercheurs (dont 2 enseignants, 2 chercheurs et 1 doctorant) et 4 représentants du collège des ITA/IATOS (dont 3 équipes de recherche et services communs - 1 Plateformes de Recherche en Neurosciences - PFRN)
- 7 membres nommés : 4 membres du comité de direction, 3 membres nommés par le directeur dont au moins un membre ITA/IATOS et un post-doc.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 octobre 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis HERMES

## **DEC152213DR12**

**Décision approuvant le renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7249 intitulée Institut Fresnel**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

**Vu** la décision DEC122743DR12 du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7249, intitulée « Institut Fresnel » ;

**DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire est renouvelé au sein de l'unité UMR7249 à compter du 17 janvier 2013.

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus : 2 représentants du collège A, 5 représentants du collège B, 1 représentant du collège des doctorants, 2 représentants du collège des ITA/IATOS ;
- 8 membres nommés.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 octobre 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis HERMES



## **DEC152212DR12**

**Décision approuvant le renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7280, intitulée «Centre d'immunologie de Marseille-Luminy ;

**DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire est renouvelé au sein de l'unité UMR7280 à compter du 26 juin 2015.

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus : 4 chercheurs, 4 ingénieurs & techniciens, 1 représentant des IT CDD, 1 représentant des post-doctorants, 1 représentant des étudiants en thèse ;
- 3 membres nommés : le secrétaire général et 2 chercheurs.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 octobre 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis HERMES

## **DEC152106DR16**

Décision portant modification du montant de l'avance consentie au régisseur pour la régie d'avances auprès du bureau CNRS de Jean Bérard à Naples.

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**Vu** le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

**Vu** l'arrêté du 4 juin 1996 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances modifié en dernier lieu par l'arrêté du 28/01/2002 ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à l'étranger auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

**Vu** l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n°DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Mme NAFTALSKI Hélène aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription de Paris Michel-Ange ;

**Vu**, la décision n°DEC990169DR01 du 1<sup>er</sup> octobre 1999, instituant une régie d'avances auprès du bureau du CNRS de Jean Bérard à Naples ;

**Vu**, la décision n°DEC050032DR01 du 10 mars 2005 nommant régisseur d'avances Mme BRANGI Antonietta auprès du bureau du CNRS de Jean Bérard à Naples ;

**DECIDE :**

#### **Article 1**

Une avance exceptionnelle d'un montant de 3 000,00€ est consentie à Madame Antonietta BRANGI, régisseur du Centre Jean Bérard à Naples, en raison des dépenses supplémentaires induites par l'organisation du colloque de clôture du programme MAGI.

#### **Article 2**

Les justificatifs seront transmis dès la réalisation du colloque, le solde éventuel sera remboursé immédiatement par virement.

#### **Article 3**

Le Délégué Régional et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Paris Michel- Ange du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### **Article 4**

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agence comptable principale du CNRS.

Vu, l'Agent Comptable Principal,  
Mme INISAN-EHRET Marie-Laure  
septembre 2015

Fait à Paris, le 18

La Déléguée Régionale,  
Mme NAFTALSKI Hélène

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,  
Mme MOULET Véronique



## DEC152232SGCN

*Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et d'une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique.*

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## DECIDE

### Article 1er

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les sections du Comité national mentionnées ci-dessous :

**Section 11** : « Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions »

1 siège – Collège B1

**Section 17** : « Système solaire et univers lointain »

1 siège – Collège B1

**Section 21** : « Organisation, expression, évolution des génomes. Bioinformatique et biologie des systèmes »  
1 siège – Collège A1

**Commission interdisciplinaire 54** : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »  
1 siège – Collège B1

### Article 2

Les sections concernées éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus de la commission interdisciplinaire, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

### Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, **avec signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages maximum) et le cas échéant, la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum).

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **15 décembre 2015 à 18h00**.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 16 OCTOBRE 2015

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude LABASTIE*

## **DEC152238DAJ**

Décision donnant délégation de pouvoir à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics (CMP) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation ;

### **DECIDE :**

**Art. 1er** – En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation, aux fins de signer :

- tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution des accords-cadres ayant pour objet l'accès à des bases de données bibliographiques et outils bibliométriques, pour lesquels le CNRS agit en tant que centrale d'achat au sens de l'article 9 du CMP ;
- tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution des marchés subséquents pour les besoins propres du CNRS ayant pour objet l'accès à des bases de données bibliographiques et outils bibliométriques et pour lesquels le CNRS agit en tant que centrale d'achat au sens de l'article 9 du CMP ;
- tous les actes et conventions conclus entre le CNRS et les établissements usagers de la centrale pour l'acquisition de prestations portant sur l'accès à des



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90





## Décision N°DEC152219DRH

### Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS,
- Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,
- Vu** l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de la recherche, le 24 septembre 2015

Considérant que Monsieur S, actuellement affecté [...] de la délégation [...], était, du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 30 juin 2014, affecté [...] de cette délégation, où il exerçait les fonctions de gestionnaire financier et comptable ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier, non contredites par Monsieur S qu'il a :

- procédé au virement, à son profit personnel, de la somme de 800 euros répartis en trois virements successifs :
  - 250 euros le 17 juin 2013
  - 150 euros le 15 juillet 2013
  - 400 euros le 30 août 2013
- utilisé la clé qu'il détenait pour procéder à la sortie du coffre-fort et utiliser à son profit personnel, la somme de 300 euros, en numéraire, répartis comme suit :
  - 200 euros le 20 juin 2014
  - 100 euros le 23 juin 2014

Considérant que ces manœuvres frauduleuses sont incompatibles avec les missions de gestionnaire financier et comptable et constituent un manquement grave aux obligations de moralité et de probité qui pèsent sur le fonctionnaire dans le cadre de l'accomplissement de son service et sont de nature à justifier une sanction disciplinaire ;

**DECIDE**

- Article un :** Monsieur S, agent n°[...], Technicien de classe exceptionnelle est exclu pour une durée de 12 (douze) mois assortie d'un sursis de 11 (onze) mois.
- Article deux :** L'exclusion de fonctions prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Article trois :** La présente décision fera l'objet d'une publication anonymisée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 9 octobre 2015

Alain FUCHS

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC150777DRH

Le Président,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 14 ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;

VU le décret du 27 février 2014, portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique ;

VU la délibération de la commission administrative paritaire n°1 compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche du 12 février 2015 ;

## **DECIDE**

**Article 1 :** Le règlement intérieur de la commission administrative paritaire n°1 compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche ci-annexé est approuvé.

**Article 2 :** Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 avril 2015

Alain FUCHS

## **Règlement intérieur de la commission administrative paritaire n° 1 compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche du CNRS**

### **Article 1er**

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de travail de la commission administrative paritaire n° 1 compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche.

## **I. - CONVOCATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION**

### **Article 2**

La commission se réunit sur la convocation de son président, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires du personnel.

Dans ce dernier cas, la demande écrite adressée au président doit préciser la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour. La commission se réunit dans le délai maximal de deux mois à compter du jour où la condition qui est requise par le premier alinéa pour la réunir a été remplie.

### **Article 3**

Son président convoque les membres titulaires de la commission. Il en informe, le cas échéant, leur chef de service. Les convocations sont adressées aux membres titulaires de la commission quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Tout membre titulaire de la commission qui ne peut pas répondre à la convocation doit en informer immédiatement le président.

S'il s'agit d'un représentant titulaire de l'administration, le président convoque alors l'un des représentants suppléants de l'administration.

S'il s'agit d'un représentant titulaire du personnel, le président convoque le premier suppléant proclamé élu au titre du même grade et de la même liste que le représentant titulaire empêché. Si le suppléant ainsi convoqué avertit à son tour le président qu'il ne pourra pas assister aux travaux de la commission, ce dernier convoque s'il existe, le second suppléant proclamé élu au titre du même grade et de la même liste.

Seuls les représentants convoqués dans les conditions mentionnées ci-dessus ont voix délibérative.

Au début de la réunion, le président communique à la commission la liste des participants.

### **Article 4**

Les experts sont convoqués par le président de la commission au moins quarante-huit heures avant l'ouverture de la réunion.

### **Article 5**

Dans le respect des dispositions de l'article 25 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 susvisé, l'ordre du jour de chaque réunion de la commission est arrêté par le président. Cet ordre du jour, accompagné autant que possible des documents qui s'y rapportent, est adressé aux membres de la commission en même temps que les convocations.

S'ils ne peuvent pas être transmis en même temps que les convocations et l'ordre du jour, les documents qui se rapportent à cet ordre du jour doivent être adressés aux membres de la commission au moins huit jours avant la date de la réunion.

Une procédure de consultation du dossier est organisée. Les modalités d'une telle consultation sont précisées dans les convocations.

## **II. - DEROULEMENT DES REUNIONS DE LA COMMISSION**

### **Article 6**

Si les conditions de quorum exigées par le second alinéa de l'article 41 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 ne sont pas remplies, une nouvelle réunion de la commission doit intervenir dans le délai maximum de quinze jours suivant celle au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint. Lors de cette seconde réunion, la commission siègera valablement si la moitié de ses membres sont présents.

### **Article 7**

Après avoir vérifié que le quorum est réuni, le président de la commission ouvre la réunion en rappelant les questions inscrites à l'ordre du jour.

La commission, à la majorité des membres présents ayant voix délibérative, tels que définis à l'article 3 du présent règlement intérieur, décide, le cas échéant, d'examiner les questions dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour.

### **Article 8**

Le président est chargé de veiller à l'application des dispositions réglementaires auxquelles sont soumises les délibérations de la commission ainsi qu'à l'application du présent règlement intérieur. D'une façon plus générale, il est chargé d'assurer la bonne tenue et la discipline des réunions.

### **Article 9**

Le secrétariat est assuré par un représentant de l'administration qui peut ne pas être membre de la commission.

### **Article 10**

Le secrétaire adjoint est désigné par la commission conformément à la proposition émise par les représentants du personnel ayant voix délibérative. La désignation a lieu au début de chaque réunion de la commission et pour la seule durée de cette réunion. Ce secrétaire adjoint peut être soit un représentant du personnel ayant voix délibérative, soit un représentant suppléant du personnel assistant, en vertu de l'article 31 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 et de l'article 12 du présent règlement intérieur, aux réunions de la commission sans pouvoir prendre part aux débats ni aux votes.

### **Article 11**

Les experts convoqués par le président de la commission en application du second alinéa de l'article 31 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 et de l'article 4 du présent règlement intérieur n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles ils ont été convoqués, à l'exclusion du vote.

### **Article 12**

Les représentants suppléants de l'administration et du personnel qui n'ont pas été convoqués pour remplacer un représentant titulaire défaillant peuvent assister aux réunions de la commission, mais sans pouvoir prendre part aux débats et ni aux votes. Ces représentants suppléants sont informés par le président de la commission de la tenue de chaque réunion. Le président de la commission en informe également, le cas échéant, leur chef de service.

Les représentants suppléants sans voix délibérative qui en font la demande pourront recevoir une autorisation spéciale d'absence en accord avec l'article 3.2.2 de la circulaire du 3 juillet 2014.

L'information des représentants suppléants prévue à l'alinéa précédent comporte l'indication de la date, de l'heure, du lieu et de l'ordre du jour de la réunion, ainsi que la transmission, dans les conditions définies à l'article 5 du présent règlement intérieur, de tous les documents communiqués aux membres

de la commission convoqués pour siéger avec voix délibérative.

#### **Article 13**

Les documents utiles à l'information de la commission autres que ceux communiqués dans les conditions définies à l'article 5 du présent règlement intérieur peuvent être lus ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des membres de la commission ayant voix délibérative.

#### **Article 14**

La commission émet ses avis à la majorité des membres présents ayant voix délibérative.

Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par l'administration ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative.

En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole. S'il est procédé à un vote, celui-ci a normalement lieu à main levée. Toutefois, à la demande de l'un des membres de la commission ayant voix délibérative, le vote a lieu à bulletin secret. Les abstentions sont admises. Aucun vote par délégation n'est admis.

#### **Article 15**

Le président peut décider une suspension de séance. Tout membre de la commission peut également demander une suspension de séance. Il appartient au président de décider de la suite à donner à cette demande.

Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

#### **Article 16**

Le secrétaire de la commission, assisté par le secrétaire adjoint, établit le procès-verbal de la réunion.

Ce document comporte la répartition des votes, sans indication nominative.

Le procès-verbal de la réunion, signé par le président et contresigné par le secrétaire ainsi que par le secrétaire adjoint, est transmis, dans un délai d'un mois, à chacun des membres titulaires et suppléants de la commission.

Ce procès-verbal sera mis pour approbation à l'ordre du jour de la CAP suivante.

#### **Article 17**

Toutes facilités doivent être données aux membres de la commission pour exercer leurs fonctions. Les frais de déplacement et de séjour des membres de la commission et des experts sont indemnisés dans les conditions fixées par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et la circulaire d'application n° SE1 2014-2 du 3 juillet 2014 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique d'Etat.

Une autorisation spéciale d'absence est accordée, sur simple présentation de leur convocation, aux représentants titulaires du personnel, aux représentants suppléants du personnel appelés à remplacer des représentants titulaires défaillants ainsi qu'aux experts convoqués par le président en application du second alinéa de l'article 31 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 et de l'article 4 du présent règlement intérieur. La durée de cette autorisation comprend :

- la durée prévisible de la réunion,

- les délais de route,

- un temps égal à la durée prévisible de la réunion qui est destiné à la préparation et au compte rendu des travaux de la commission. Ce temps ne saurait être inférieur à une demi-journée, ni excéder deux journées.

Sur présentation de la lettre du Président de la commission les informant de la tenue d'une réunion, les représentants suppléants du personnel qui souhaitent assister à cette réunion sans avoir voix délibérative et sans pouvoir prendre part aux débats ont également droit à une autorisation spéciale d'absence calculée selon les modalités définies ci-dessus.

### **III. - DISPOSITIONS PARTICULIERES**

#### **A LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE**

##### **Article 18**

Les dispositions des articles précédents s'appliquent lorsque la commission siège en formation disciplinaire.

Toutefois, la consultation par les membres de la commission du dossier individuel du fonctionnaire incriminé et de tous les documents annexes doit être organisée dans les conditions définies au troisième alinéa de l'article 5 du présent règlement.

##### **Article 19**

Le fonctionnaire déféré devant la commission siégeant en formation disciplinaire est convoqué par le président de la commission quinze jours au moins avant la date de la réunion, par lettre recommandée avec accusé de réception.

##### **Article 20**

Si le fonctionnaire déféré devant la commission siégeant en formation disciplinaire, ou son défenseur, ne répond pas à l'appel de son nom lors de la réunion de la commission et s'il n'a pas fait connaître des motifs légitimes d'absence, l'affaire est examinée au fond.

##### **Article 21**

Le président de la commission informe celle-ci des conditions dans lesquelles le fonctionnaire déféré devant elle et, le cas échéant, son défenseur, ont été mis en mesure d'exercer leur droit à recevoir communication intégrale, en application du premier alinéa de l'article 5 du décret n° 84-961 du 25 octobre 1984, du dossier individuel et de tous documents annexes, du rapport écrit prévu à l'article 2, alinéa 2, du décret no 84-961 du 25 octobre 1984, ainsi que des observations écrites qui ont pu être présentées en application de l'article 3, alinéa 1, du décret n° 84-961 du 25 octobre 1984, par le fonctionnaire dont le cas est évoqué.

S'ils se sont présentés devant la commission, le fonctionnaire dont le cas est évoqué et, le cas échéant, son défenseur, assistent aux opérations prévues par l'alinéa précédent.

La commission entend séparément les témoins cités par l'administration et par le fonctionnaire dont le cas est évoqué.

Le fonctionnaire dont le cas est évoqué fait connaître au président de la commission les nom et qualité des témoins qu'il cite quarante-huit heures au moins avant l'ouverture de la réunion.

Une confrontation des témoins, ou une nouvelle audition d'un témoin déjà entendu, peuvent être demandées soit par un membre de la commission, soit par le fonctionnaire dont le cas est évoqué ou son défenseur.

Le fonctionnaire dont le cas est évoqué et, le cas échéant, son défenseur, peuvent, s'ils le souhaitent, assister aux auditions et confrontations de témoins prévues par les trois alinéas précédents.

Avant que la commission ne commence à délibérer, le fonctionnaire dont le cas est évoqué ou son défenseur sont invités à présenter d'ultimes observations.

##### **Article 22**

La commission délibère hors de la présence du fonctionnaire déféré devant elle, de son défenseur et des témoins. Elle émet un avis motivé sur la sanction éventuelle à infliger.

Si plusieurs propositions de sanction sont formulées, le président met aux voix ces propositions dans l'ordre décroissant de leur sévérité jusqu'à ce que l'une de ces propositions recueille l'accord de la majorité des membres présents. Si aucune des propositions soumises à la commission, y compris celle consistant à ne pas prononcer de sanction, n'obtient l'accord de la majorité des membres présents, la

commission est considérée comme ayant été consultée mais comme ne s'étant prononcée en faveur d'aucune solution.

**Article 23**

Lorsque l'administration notifie à un fonctionnaire la sanction dont il a fait l'objet, cette notification doit comporter toutes les informations qui sont indispensables pour que le fonctionnaire sanctionné sache si les conditions de saisine de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique fixées par l'article 10 du décret no 84-961 du 25 octobre 1984 se trouvent réunies.